

**Vers l'instauration
de la société du savoir**

LA NOUVELLE REFORME DU SYSTEME EDUCATIF TUNISIEN

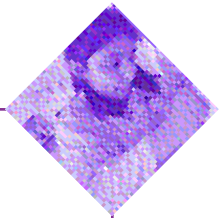
Programme pour la mise en oeuvre du projet

" Ecole de demain "

(2002 – 2007)

Octobre 2002

Table des matières



I- Cadre stratégique de la nouvelle réforme du système scolaire	7
I- 1. L'éducation aujourd'hui, en Tunisie et dans le monde	9
● Les grandes réformes de l'enseignement depuis l'indépendance	
● Une étape historique nouvelle	
● L'école et l'obligation du changement	
I- 1-2 L'école tunisienne : ses acquis et ses difficultés	16
I- 1-2-1 Des acquis à consolider	16
● La transformation progressive du pays en une véritable " société éducative "	
● La concrétisation du principe d'égalité absolue entre les deux sexes	
● La formation de cadres de bon niveau dans tous les domaines	
I- 1-2-2 Des problèmes à résoudre	19
● La faiblesse du rendement des institutions éducatives	
● La prépondérance de la dimension quantitative dans les programmes scolaires	
● La faiblesse des acquis des élèves	
● La centralisation de la gestion du système éducatif	
● Le manque de professionnalisme	
● L'absence d'une culture de l'évaluation	
I- 1-2-3 De nouvelles exigences pour l'école tunisienne	23
● Former des têtes bien faites	
● Maîtriser les technologies de l'information et de la communication	
● Préparer les jeunes à la vie active	
● Garantir une éducation de qualité pour tous	
● Interagir positivement avec l'environnement	
● Libérer l'initiative	
● Professionnaliser le système	
I- 2 La situation du système scolaire tunisien sur l'échiquier éducatif international	34
● I-1-2 Les évaluations réalisées depuis 1992	
◆ Les évaluations internes	
◆ Les évaluations externes	
◆ Les évaluations internationales comparées	
◆ Third International Mathematics and Science Study TIMSS-R	
◆ Monitoring Learning Assessment - MLA	

- ◆ Résultats et conclusions
- **I-2-2 La comparaison avec les autres systèmes éducatifs** 40
 - ◆ la structure générale du système
 - ◆ L'éducation préscolaire
 - ◆ L'enseignement obligatoire
 - ◆ L'organisation et la durée des cycles
- **Le système d'orientation, les filières et les sections** 43
 - ◆ Consistance interne des cycles
- **Volumes et répartitions horaires** 46
 - ◆ Grille horaire et gestion du temps
 - ◆ Répartition de l'horaire global sur les principaux domaines d'apprentissage
- les contenus d'apprentissage et la distribution de l'horaire sur les différentes disciplines
- les programmes scolaires

II - Les grands axes de la nouvelle réforme scolaire 49

II- 1. Placer l'élève au centre de l'action éducative 52

- Rénovation des programmes scolaires et des méthodes d'enseignement dans l'optique de l'approche par compétences.
- Conception d'une nouvelle génération de manuels et d'outils didactiques.
- Promotion des arts et des activités culturelles.
- Révision de la grille horaire dans l'enseignement de base.
- Introduction d'apprentissages optionnels dans le 2ème cycle de l'enseignement de base.
- Restructuration du cycle secondaire : création de nouvelles filières et amélioration des mécanismes d'orientation.
- Mise en place d'un système de vérification - validation périodique des acquis des élèves.

II- 2. Mettre les Technologies de l'information et de la communication (TIC) au service des activités d'enseignement- apprentissage 84

- Intégration des TIC dans les apprentissages.
- Formation des enseignants à l'utilisation des TIC dans l'enseignement.
- Equipement des établissements scolaires en matériel informatique.
- Extension du réseau éducatif et amélioration de ses services.
- Mise en place d'un système évolué d'enseignement et de formation à distance.
- Production de contenus numériques et de logiciels éducatifs.
- Constitution d'un système d'information intégré.

II- 3. Professionnaliser les enseignants 97

- Renforcement de la formation initiale.
- Développement de la formation continue.
- Supervision des Instituts Supérieurs de Formation des Maîtres (ISFM) et de l'Institut Supérieur de l'Education et de la Formation Continue (ISEFC) en partenariat avec le Ministère de l'enseignement supérieur

II- 4. Valoriser l'école et en améliorer le statut 102

- Institution du projet d'école.
- Amélioration de la vie scolaire.
- Amélioration des conditions de travail et d'études dans les écoles primaires.

II- 5. Mettre en œuvre le principe d'équité 109

- Développement du programme des écoles à priorité éducative.
- Généralisation de l'éducation préscolaire.
- Intégration des enfants aux besoins spécifiques

II- 6. Moderniser le système éducatif et améliorer sa capacité à répondre à la demande de la société. 111

III - Echéancier pour la rénovation des programmes scolaires et des outils didactiques

- Opérations immédiates : septembre 2002
- Opérations à court terme : septembre 2003
- Opérations à moyen terme : 2002 – 2007

Annexes 119

- **Tableau 1** : données comparatives sur la structure des systèmes éducatifs
- **Tableau 2** : répartition de l'horaire annuel sur les différentes disciplines (âge : 7 ans)
- **Tableau 3** : répartition de l'horaire annuel sur les différentes disciplines (âge : 10 ans)
- **Tableau 4** : répartition de l'horaire annuel sur les différentes disciplines (âge : 13 ans)
- **Tableau 5** : répartition de l'horaire annuel sur les différentes disciplines (âge : 16 ans)
- **Tableau 6** : distribution des bacheliers selon les filières de formation
- **Tableau 7** : pourcentage de l'horaire consacré a l'enseignement des mathématiques dans le groupe TIMMS – R 99
- **Tableau 8** : pourcentage de l'horaire consacré a l'enseignement des sciences dans le groupe TIMMS – R 99



I - CADRE STRATEGIQUE DE LA NOUVELLE REFORME SCOLAIRE



I - CADRE STRATEGIQUE DE LA NOUVELLE REFORME SCOLAIRE

1. L'éducation aujourd'hui, en Tunisie et dans le monde

Une école résolument moderne, ouverte à tous les jeunes Tunisiens, sans discrimination d'aucune sorte, tel est le choix stratégique fait par la Tunisie au lendemain de son indépendance pour asseoir son développement sur des bases solides et pour édifier une société évoluée. De ce choix, découlent la priorité absolue accordée à l'éducation depuis 1956 et les sacrifices consentis par la collectivité nationale qui consacre, bon an mal an, autour de 7% de son PIB à la formation de sa jeunesse. Cela lui a valu de se distinguer dans sa sphère géo-culturelle, au niveau continental, et même au-delà, sur le plan international. Cela constitue aussi un sujet de fierté pour tous les Tunisiens, d'autant que, grâce à l'éducation, le pays a pu réaliser des progrès remarquables dans tous les domaines de la vie économique et sociale.



● Les grandes réformes de l'enseignement depuis l'indépendance

En 1958, deux ans à peine après l'indépendance du pays, une première grande réforme, sans renier l'héritage légué par une longue tradition scolaire prenant ses racines loin dans l'histoire de la Tunisie, a jeté les bases d'un système éducatif unifié, moderne, qui s'est assigné, entre autres objectifs majeurs, la double mission d'**ouvrir l'école**, qui était le privilège d'une minorité (14%), à tous les enfants tunisiens, sans distinction de sexe, de race ou de religion ; et **de former**, dans l'urgence, les cadres dont l'Etat, alors en construction, avait un impérieux besoin.



La seconde réforme, celle de 1989 - consacrée par la Loi du 19 juillet 1991 - a été conçue pour adapter l'école aux changements profonds qu'ont connus les structures économiques et sociales du pays ainsi que les mentalités des citoyens, grâce précisément à la politique d'éducation pour tous initiée depuis 1958. Cette réforme a redéfini les finalités et les missions de l'école, institué l'enseignement de base obligatoire et gratuit et restructuré

l'enseignement secondaire, donnant au paysage scolaire tunisien une configuration nouvelle, résolument tournée vers l'avenir.

Cette réforme à peine mise en place, le système éducatif tunisien s'est trouvé derechef interpellé par de nouveaux défis à la fois internes et externes. Sur le plan interne, des évaluations réalisées dès 1992, et que viendront confirmer plus tard d'autres évaluations et comparaisons internationales, ont fait ressortir, au vu des modestes performances des élèves, la faiblesse persistante de l'efficacité du système ainsi que le décalage important entre les objectifs visés par la réforme et l'acquis sur le terrain, dans les classes.

Sur le plan externe, des mutations profondes et rapides ont bouleversé toutes les données connues et affecté tous les aspects de la vie des sociétés et des hommes. Ces transformations poussent à une adaptation rapide des systèmes de production et de travail, et interpellent en conséquence l'école qui doit impérativement reconsidérer ses objectifs, ses méthodes et ses moyens, si elle veut continuer à forger des profils d'élèves qui soient en adéquation avec la demande de plus en plus exigeante de la société.

● Une étape historique nouvelle

Tout porte à croire en effet



que l'humanité est en passe d'entrer dans une période tout à fait inédite de son histoire. La révolution scientifique et technique a produit des changements de grande ampleur qui surprennent tant par leur rapidité et la vitesse de leur extension que par leur impact direct sur toutes les composantes de la vie sociale, individuelle et publique.

Conscientes des défis nouveaux que recèle cette évolution historique, la plupart des nations se préparent à y faire face en accordant la priorité, dans leur politique, à l'éducation et à la formation. Ainsi, il n'est point de pays qui ne soit aujourd'hui attelé à la révision en profondeur de son système éducatif. D'où le foisonnement des observatoires, des évaluations internationales et des dispositifs de comparaison entre les systèmes éducatifs en vue de repérer les expériences les plus probantes en la matière et d'en tirer le meilleur profit.

Mesurant l'ampleur de ces défis et connaissant l'importance stratégique des enjeux dans ce domaine, le Président de la République a anticipé les difficultés dont il savait qu'elles allaient inéluctablement surgir en donnant des instructions*, dès 1995, pour

** discours du 16 Juillet 1995 à l'occasion de la journée du savoir .*



que l'on « commence à réfléchir d'une manière méthodique et approfondie sur le renouvellement de la mission de l'école (...) dans un monde appelé à connaître de profondes mutations touchant à l'organisation des sociétés, à la structure de la connaissance, aux méthodes de travail et aux moyens de production, afin de nous préparer comme il se doit à l'avenir».

Cette approche est d'autant plus pertinente que tous les observateurs affirment, sur la base d'indicateurs concordants, que l'avenir de l'école constituera l'enjeu d'une forte compétition entre les nations qui ambitionnent d'occuper les premières places dans un monde sans frontières, porteur de redoutables défis économiques et culturels. Cette course à la performance créera des disparités profondes entre des systèmes éducatifs qui étaient, jusqu'à une époque toute récente, relativement proches les uns des autres, au niveau de leurs objectifs et des stratégies qu'ils mettaient en œuvre.

● L'école et l'obligation du changement

Aujourd'hui, il n'est point de place pour un système éducatif figé, dans un monde en perpétuel changement. De même qu'il n'est point d'avenir pour une école qui

s'enfermerait sur elle-même, choisissant le statu quo et refusant l'innovation. Les questions que pose une réalité de plus en plus *discours du 16 Juillet 1995 à l'occasion de la journée du savoir* .

complexe, où se désagrègent des vérités longtemps considérées comme définitives, nécessitent une veille éducative vigilante et une réflexion ininterrompue sur le renouvellement de la mission de l'école et de ses moyens d'action.

Cela est d'autant plus vrai que, entraînées par le rythme effréné de la mondialisation, toutes les nations ont réalisé que, aussi poussé que soit le degré de développement qu'elles ont atteint, elles demeurent néanmoins des « sociétés en voie de développement » en matière éducative. Ce qui les met en demeure de concevoir des mécanismes de réforme permanente à même d'assurer leur adaptation constante aux changements internes et externes qui affectent leur environnement.

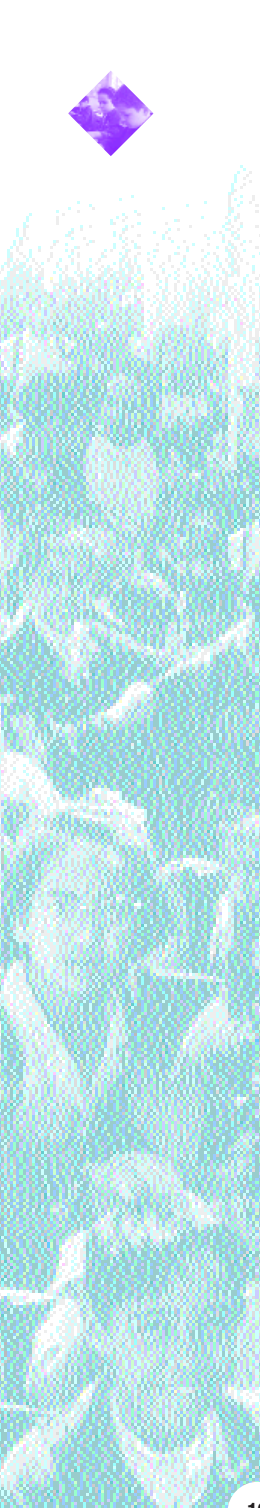
Demain, la Tunisie aura besoin d'hommes capables de faire face à des situations nouvelles, d'interpréter des données complexes, voire contradictoires, pour ensuite les synthétiser et trouver des solutions inédites à des problèmes souvent imprévus ; ce qui exige des compétences et des qualités qui doivent être développées dès la prime jeunesse et qu'il convient ensuite d'entretenir et de consolider tout au long de la vie.



ger les élèves de connaissances.

La tâche de l'école est d'**assurer aux élèves la maîtrise des outils du savoir** ; et de **développer les aptitudes** qui leur permettront d'acquérir les compétences, les savoir-faire et les savoir être indispensables à la vie. En un mot, sa mission, aujourd'hui et demain, est de **former un citoyen qui apprend à apprendre, à agir, à être et à vivre avec les autres.**

Dans ces conditions, l'école tunisienne est plus que jamais appelée à s'acquitter de ses fonctions essentielles qui consistent à développer l'individu, dans la diversité de



ses dimensions, à contribuer au progrès culturel et social du pays, et à être un levier puissant pour l'économie nationale.

Ces impératifs mettent le système éducatif dans l'obligation de procéder à la mise à niveau de toutes ses composantes : institutionnelles, pédagogiques, humaines et matérielles. Car, en dépit des progrès considérables qu'elle a réalisés depuis l'indépendance, l'école tunisienne est confrontée aujourd'hui à diverses difficultés qui sont autant de défis qu'elle se doit de relever, impérativement.

1-2 L'école tunisienne : ses acquis et ses difficultés

1-2-1 Des acquis à consolider

Les performances réalisées par le système éducatif tunisien, au cours des quatre décennies écoulées, sont remarquables, tant au plan quantitatif que qualitatif. «L'éducation pour tous», à laquelle l'Unesco voudrait que la majorité des pays du monde accèdent d'ici 2015, est devenue une réalité en Tunisie où, outre la scolarisation universelle des enfants, des politiques volontaristes d'éducation et de formation continue pour adultes ont permis de faire régresser significativement l'analphabétisme et l'illettrisme et de créer un environnement adéquat pour «l'éducation tout au long de la vie». Parmi les nombreux acquis à mettre à l'actif du système éducatif, il en est trois qui se distinguent,

d'une manière toute particulière :

- **La transformation progressive du pays en une véritable «société éducative»** : après «l'explosion» de l'enseignement primaire dans les années 60 où tout quartier et tout village voulait avoir «son» école, vint l'expansion de l'enseignement secondaire qui s'est accélérée au cours de la dernière décennie, au point qu'il n'est pas une ville, si petite et si reculée soit-elle, qui n'ait «son» collège et, dans la plupart des cas, «son» lycée. Aujourd'hui, c'est au tour des institutions de l'enseignement supérieur de proliférer, dans toutes les régions. Rares sont en effet les gouvernorats où il n'y a pas une faculté, une école supérieure ou un institut technologique.

L'objectif de scolarisation universelle, depuis longtemps atteint à l'entrée de l'école primaire, est aujourd'hui en cours de réalisation pour toute la durée de l'enseignement de base, grâce aux mesures prises pour assurer la gratuité effective des études et l'application stricte de l'obligation scolaire de 6 à 16 ans. Diverses actions ont été entreprises parallèlement pour allonger l'espérance de vie scolaire des élèves. Le résultat en a été l'amélioration remarquable, au cours des dernières années, des taux de scolarisation dans le cycle secondaire (71% en 2001-02 contre 50,2% en 1994-95) et à l'université (22% en 2001-02 contre 12% en 1994-95).

- **La concrétisation du principe d'égalité absolue entre les deux sexes**, et en général entre tous les

Tunisiens, pour qui l'école est devenue la voie royale pour la promotion sociale. La parité filles-garçons est une réalité dans tous les cycles de l'enseignement ; un certain déséquilibre en faveur des filles commence même à se faire jour dans le cycle secondaire et à l'université. Cette percée majeure dans l'exercice des droits qu'une législation avant gardiste a reconnus à la femme au lendemain de l'indépendance, a eu un impact considérable sur la vie sociale et familiale et sur le niveau culturel de la population.

- **La formation de cadres de bon niveau dans tous les domaines** ; ce qui a permis de répondre à la totalité des besoins du pays en ressources humaines et de mettre fin, vers la fin des années 70, au recours aux coopérants étrangers. Mieux encore, de nombreux cadres tunisiens exercent aujourd'hui à titre de coopérants dans plusieurs pays.



Cependant, pour être pérennes, ces acquis devraient être constamment entretenus, afin qu'ils constituent une assise solide pour une mutation qualitative du système scolaire et de la société. D'autre part, si importants que soient les progrès accomplis, ils ne sauraient faire perdre de vue les difficultés et les problèmes en suspens, qui sont d'ailleurs, pour la plupart, la conséquence directe de la croissance rapide du système éducatif et du phénomène de massification qui en a résulté.

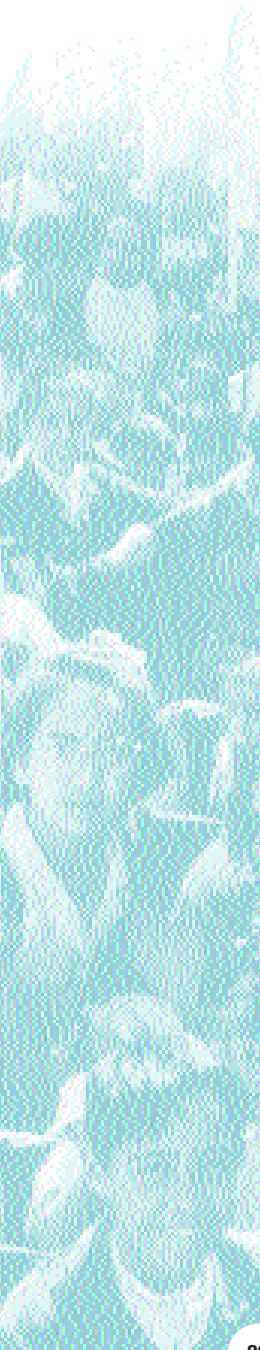

1-2-2 Des problèmes à résoudre

◆ **La faiblesse du rendement des institutions éducatives**

Malgré l'amélioration continue des taux de promotion intra et inter - cycles et la baisse consécutive des taux de redoublement et d'abandon, de nombreux élèves abandonnent encore les études, surtout au niveau du deuxième cycle de l'enseignement de base, sans avoir acquis les compétences minimales requises pour s'insérer dans la société.

◆ **La prédominance de l'aspect quantitatif dans les programmes scolaires**

Les programmes sont surchargés de matières. On y perçoit une nette propension à l'encyclopédisme ; les objectifs spécifiques et les contenus cognitifs sont tellement nombreux qu'on a du mal à distinguer ce qui est fondamental de ce qui est secondaire ou accessoire. La prédominance de la dimension quantitative conduit, au niveau des pratiques pédagogiques, à une démarche



linéaire où la part des activités de synthèse est réduite à la portion congrue. Ainsi les objectifs partiels s'accumulent et les activités d'apprentissage se multiplient sans aucune complémentarité. A cela s'ajoutent le cloisonnement des disciplines et le découpage d'une même discipline en différents domaines d'activité qui conduisent fatalement au morcellement de l'apprentissage et à l'émiettement des connaissances. Il ne faut pas s'étonner dès lors que les acquis des élèves soient bien en deçà de ce que chacun était en droit d'espérer lorsque la réforme a vu le jour en 1991.


◆ La faiblesse des acquis des élèves

La sélectivité qui caractérise le système éducatif tunisien ne garantit pas nécessairement une formation de qualité aux élèves qui parviennent à poursuivre leurs études. La plupart d'entre eux manifestent en effet des faiblesses évidentes dans le domaine des langues et des mathématiques que traduisent les difficultés qu'ils éprouvent à communiquer, à rédiger, à résoudre des problèmes.

Diverses évaluations internes et externes, comme on le verra dans les pages qui suivent, ont attiré l'attention sur cet état de fait.

◆ La centralisation de la gestion du système éducatif

Le centralisme qui caractérise le système éducatif, héritage d'une double culture administrative (ottomane et française) a amplifié les prérogatives des instances centrales et réduit, dans les mêmes proportions, les compétences des administrations



régionales et des établissements scolaires. Le sens de l'initiative a périclité ; l'innovation est devenue rare ; le respect des procédures et des instructions est considéré comme une fin en soi ; si bien que la recherche d'alternatives et de solutions pour améliorer l'existant s'est éteinte.

◆ Le manque de professionnalisme :

L'amélioration du rendement du système éducatif est tributaire de l'existence de ressources humaines hautement qualifiées, à tous les niveaux : personnel enseignant, personnel de direction, personnel d'encadrement pédagogique...

L'enseignement et la gestion des établissements scolaires exigent aujourd'hui, outre la motivation, un haut degré de professionnalisme ; ce qui fait malheureusement défaut à l'heure actuelle : les éducateurs - toutes catégories confondues - ne bénéficiant pas d'une formation spécifique adéquate en la matière.

◆ L'absence d'une culture de l'évaluation

Une idée reçue - et fort répandue - veut que la sélection constitue l'unique garantie de la qualité de l'enseignement et du maintien du niveau et de la valeur des diplômes. Cela amène nombre d'enseignants à focaliser leurs efforts sur les «bons» élèves, au détriment de ceux qui ont besoin d'un surcroît d'encadrement. Ces derniers sont ainsi progressivement marginalisés et se retrouvent, par ce fait même, circonscrits dans la logique de l'échec et de l'exclusion.

Pour un pays comme la Tunisie dont la principale richesse réside dans l'intelligence et le savoir-faire de ses habitants, et qui a l'ambition de se hisser rapidement au niveau des nations avancées, productrices de savoir, la résolution de ces problèmes est à la fois un **impératif absolu et un défi**.



- **Un impératif absolu**, car les enjeux de la mondialisation mettent le pays en demeure de faire évoluer rapidement son système éducatif afin qu'il forme, non seulement plus de cadres, mais des cadres imbus de valeurs citoyennes, compétents, créatifs, capables de s'adapter aux situations nouvelles, souvent imprévisibles, liées aux mutations rapides de notre société et de son environnement international .
- **Un défi**, parce qu'il s'agit d'accroître, à brève échéance et dans les limites des moyens disponibles, le rendement interne et l'efficacité du système éducatif - jusqu'à ce qu'il se conforme aux normes internationales - en axant tous les efforts sur **l'amélioration de la qualité des**

apprentissages et sur l'instauration d'une véritable égalité des chances entre les élèves.

1-2-3 De nouvelles exigences pour l'école tunisienne

● Première exigence : former des têtes bien faites

A une époque où le volume des connaissances double tous les quinze ans et où les sources du savoir se multiplient et deviennent de plus en plus accessibles, retirant ainsi à l'école son monopole en la matière ; il serait erroné, voire dangereux, de continuer d'inculquer aux élèves des masses de connaissances, dans un nombre considérable de disciplines, à un rythme qui favorise la mémorisation et l'application quasi mécanique des règles et des algorithmes plutôt que la mise en action des processus d'analyse, de synthèse et de résolution des problèmes.

- **Le premier impératif**, en amont, est de déterminer avec la rigueur requise ce que l'Ecole, dans le contexte actuel, doit prioritairement enseigner aux élèves. Cela suppose que l'on mène une réflexion, d'ordre épistémologique, sur **les types de savoirs et les savoirs primordiaux à inscrire dans les programmes scolaires**. A cette réflexion, doivent être obligatoirement associés différents partenaires : des universitaires spécialistes ; des représentants avertis des «clients» de l'Ecole (formation professionnelle, université, milieu de l'emploi) ; et des représentants des parties directement concernées (enseignants, parents, élèves).



- **Le second impératif** est de choisir et de mettre en œuvre effectivement une approche méthodologique et pédagogique qui favorise le développement des capacités intellectuelles des élèves et leur autonomie, parallèlement à l'acquisition de compétences pertinentes, solides et durables .

Cela implique l'abandon définitif de méthodes et de pratiques, encore en usage dans nos institutions éducatives, qui poussent à l'accumulation des connaissances, lesquelles sont rapidement oubliées parce que peu susceptibles d'être exploitées à bon escient, au moment opportun, dans des situations authentiques de communication ou de résolution de problèmes.

L'alternative aux programmes surchargés de matières, pour l'acquisition desquelles maîtres et élèves engagent chaque année une course vaine, est incontestablement l'approche par compétences qui permet de déterminer, au regard des apprentissages antérieurs et ultérieurs, les savoirs et les savoir-faire essentiels à

maîtriser au cours d'un cycle ou à un niveau d'études donné.

- **Le troisième impératif** est de mettre l'école à l'heure des technologies de l'information et de la communication (T.I.C) dont on peut (et doit) faire un auxiliaire puissant de l'apprentissage. Les formidables ressources que recèlent les Nouvelles technologies en termes de savoirs, mais aussi de moyens d'accès direct à ces savoirs, peuvent aider à développer, beaucoup plus rapidement et facilement qu'avec des moyens classiques, des compétences variées de type cognitif, et en particulier méthodologique (*savoir chercher une information ; savoir constituer un dossier autour d'un thème donné...*) ; et de type socio-affectif (*autonomie, curiosité, etc.*) ; *compétences nécessaires pour forger le profil du sortant de l'école de demain qui allie souplesse d'esprit, capacité d'adaptation, sens de l'initiative et goût de la recherche des solutions inédites et du travail bien fait.*

● **Seconde exigence : préparer les jeunes à la vie active**

A côté de ses missions fondamentales **d'instruction** et **d'éducation**, l'Ecole a pour obligation de **qualifier** les jeunes, en les dotant des pré-requis nécessaires pour une insertion ultérieure réussie dans le monde du travail. Ceci ne doit pas être entendu comme un retour à un enseignement de type professionnel, dont s'occupent d'autres institutions avec plus de compétence que l'Ecole. Il s'agit en fait, dans le cadre de l'approche par compétences, de

développer, dès les premières années de l'enseignement de base, quatre types d'habiletés et d'attitudes :


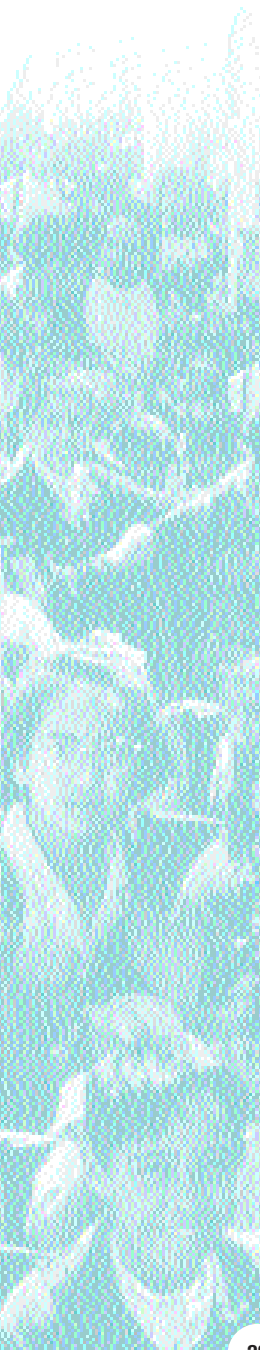
- ▶ Des **savoir-faire pratiques** qui s'acquièrent par la manipulation et l'expérimentation dans une optique de résolution de problèmes . Toutes les disciplines peuvent contribuer à faire acquérir ces savoir-faire, et en particulier les sciences, les mathématiques, l'informatique et l'éducation technologique .
- ▶ Des **savoir-faire méthodologiques** qui rendent l'élève capable de rechercher l'information pertinente; de classer des informations, de les analyser, d'établir des relations entre elles et de les exploiter dans la recherche des solutions alternatives .
- ▶ Des **compétences entrepreneuriales** qui consistent en la capacité d'innover; de concevoir un projet, d'en planifier l' exécution et de l'évaluer au regard des critères et des objectifs fixés. Ces compétences s'acquièrent à travers la réalisation de travaux collectifs et individuels, dans l'ensemble des disciplines, dans tous les domaines d'apprentissage ainsi que dans les activités périscolaires.
- ▶ Des **compétences comportementales** qui, outre le développement du sens de la responsabilité, englobent un ensemble de savoir être fondamentaux : *savoir compter sur soi, coopérer avec autrui, accepter la critique et un point de vue différent du sien.*



● Troisième exigence : garantir une éducation de qualité pour tous

Tous les experts en éducation conviennent aujourd'hui que les performances d'un système éducatif ne se mesurent pas seulement au nombre d'enfants scolarisés et à la part du P.I.B consacrée au secteur de l'éducation, mais plutôt au rapport entre le nombre de ceux qui accèdent à l'école et le nombre de ceux qui en sortent avec succès. Pour être plus exigeant, on dira «qui en sortent avec succès, avec des acquis de qualité».

C'est dire qu'un nouveau paradigme éducatif s'est mis en place qui récuse la vieille et fausse idée selon laquelle la sélection, et partant l'échec de ceux qui trébuchent en cours de route, sont une garantie de qualité. La règle désormais est de mettre en œuvre des démarches pédagogiques qui prennent en compte les différences de rythme d'apprentissage entre les élèves et qui, par des procédures appropriées d'évaluation, de diagnostic et de remédiation, s'attachent à donner à tous des chances égales de réussite.




Par ailleurs, les inégalités entre les établissements scolaires, qui se manifestent d'une manière spectaculaire à travers les résultats aux examens nationaux, requièrent la mise en place d'un programme d'intervention spécifique pour la mise à niveau des écoles dont les performances sont en deçà des moyennes nationale et régionale. Cette politique de discrimination positive, qui est de nature contractuelle, permettra d'agir en profondeur sur certaines variables ayant un impact important sur le rendement interne des établissements concernés, et de réduire, en conséquence, l'écart qui les sépare des autres écoles.

● **Quatrième exigence : s'ouvrir au monde tout en restant soi-même**


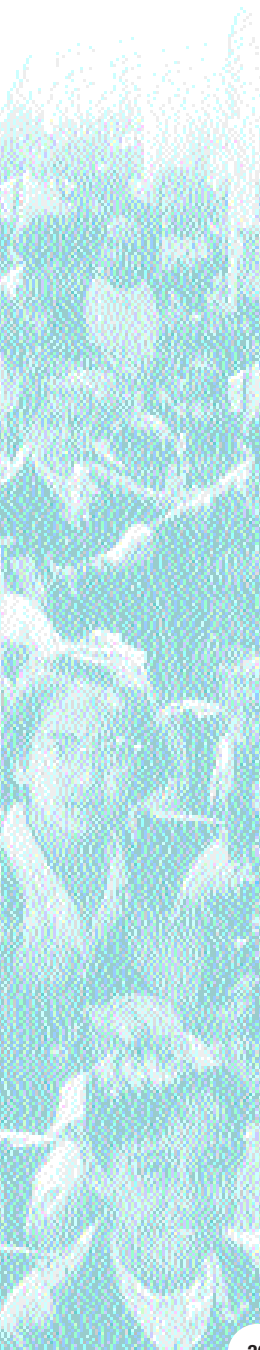
Intégrer l'économie mondiale suppose une large ouverture sur le monde, non pas seulement en termes de marché, mais aussi en termes de rapports culturels et d'échanges humains avec les autres pays. Même pour un pays comme le nôtre qui a une longue tradition dans ce domaine, il est indispensable de bien se préparer pour que cette ouverture ne donne pas lieu à une confrontation mais à une interaction positive avec les autres cultures.

Une interaction constructive et enrichissante exige de l'Ecole :

- 
- ▶ Qu'elle en assoie les bases par un apprentissage efficace, réellement qualifiant, des langues étrangères. La langue française, qui est un acquis important, doit être mieux enseignée, pour être mieux maîtrisée. L'apprentissage de la langue anglaise doit être renforcé. Pour des raisons liées à la fois à la place de cette langue dans le monde et à son rôle comme outil privilégié d'accès et de transmission du savoir, les jeunes Tunisiens doivent impérativement la maîtriser tant à l'oral qu'à l'écrit, dès la fin de l'enseignement de base.
 - ▶ Qu'elle dote les élèves d'une véritable culture technologique, la culture de l'époque, qui n'est pas réductible à l'acquisition de connaissances et de savoir-faire précis dans les disciplines scientifiques et techniques. Il s'agit de développer des modes de penser, un *habitus*, des représentations qui fondent un nouvel état d'esprit propre au *citoyen du monde d'aujourd'hui*.
 - ▶ Qu'elle continue de s'acquitter de sa fonction de transmission-diffusion de la culture nationale, en se départant toutefois des moules anciens d'une pédagogie archaïque qui déprécie cette culture aux yeux des élèves. L'enseignement de la langue arabe, en particulier, doit être modernisé, dans son contenu, ses méthodes et son organisation.

● **Cinquième exigence : décentraliser ; responsabiliser, libérer les initiatives**

Au lendemain de l'indépendance, la mise en place d'un




système national d'éducation unifié, en rupture avec la mosaïque scolaire de l'époque coloniale, s'est faite au prix d'une forte centralisation dans tous les domaines (pédagogique, administratif, financier, etc.).

Plus tard, le recrutement massif d'enseignants, souvent insuffisamment formés, pour répondre aux besoins d'une population scolaire en continuels accroissements a nécessité le recours systématique à des guides pédagogiques assez contraignants qui, entre autres effets pervers :

- ▶ ont uniformisé les pratiques enseignantes, à tel point que telle leçon de calcul ou de grammaire, par exemple, était faite le même jour, à la même heure, de la même manière, dans toutes les écoles du pays ;
- ▶ ont inhibé progressivement l'esprit d'initiative des enseignants, pour qui bien faire son travail se réduisait à reconduire avec fidélité le contenu des fiches pédagogiques proposées dans le guide du maître.

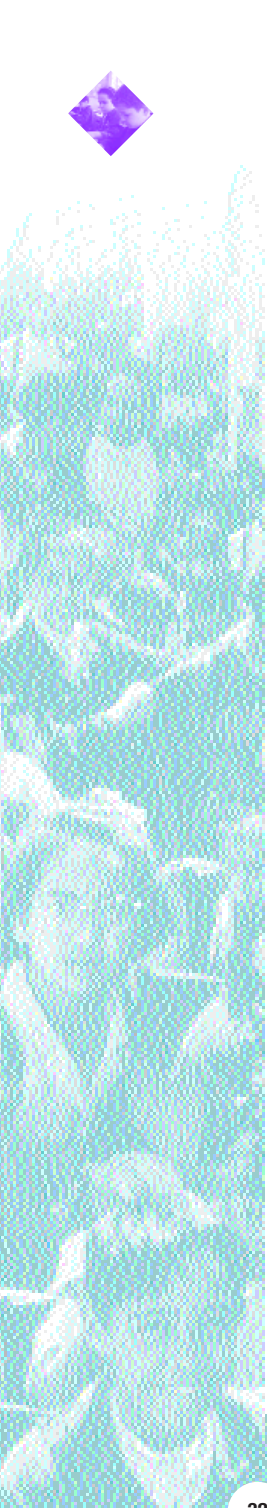
Il en a été de même au niveau des établissements dont la multiplication rapide a conduit à la nomination de jeunes directeurs inexpérimentés à qui il fallait expliquer les procédures et montrer la voie à suivre, dans des circulaires détaillées, de plus en plus nombreuses, émanant du Ministère. Le résultat en a été la réduction continue de la marge d'initiati-



ve et de manœuvre dans les établissements et, à l'inverse, l'accroissement considérable des prérogatives des structures centrales. Cette situation, qui déresponsabilise les acteurs principaux du système éducatif, a naturellement des incidences négatives sur le fonctionnement de l'institution scolaire, ainsi que sur son rendement.

Revoir la relation entre les instances centrales d'une part, et les structures régionales et les établissements scolaires d'autre part, dans le sens d'un nouveau partage des rôles qui donne à chaque partie la possibilité et les moyens d'exercer pleinement ses fonctions ; tel est l'impératif majeur auquel doit souscrire toute stratégie visant l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du service d'éducation. Cela devrait se traduire essentiellement par :

- ▶ Une avancée significative en matière de décentralisation et de déconcentration, non seulement dans le domaine de la gestion administrative, financière, et des ressources humaines ; mais aussi dans le domaine de la gestion pédagogique (organisation du contrôle continu, programmes de formation continue des personnels, organisation pédagogique interne des établissements...).
- ▶ La substitution progressive de la logique de la demande de services (de formation, d'encadrement pédagogique, etc.) à la logique d'offre de services qui prévaut actuellement. Cela aura pour conséquence de mieux cibler les activités et les interventions, d'optimiser l'utilisation des ressources, et surtout de créer une dyna-



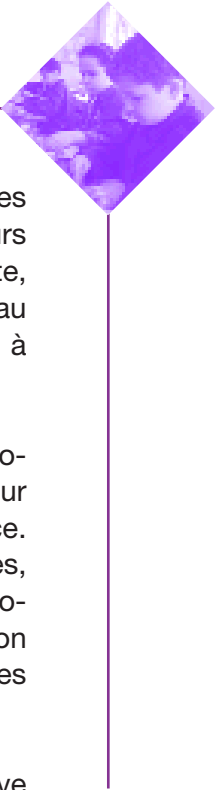
mique d'auto développement et/ou de développement des compétences sollicité par les acteurs eux-mêmes et non plus imposé par l'Institution.

- ▶ La mise en place de projets d'établissements, qui constituent à la fois un cadre et une démarche pour la participation de toutes les parties concernées (enseignants, personnel de direction, élèves, parents...) à l'élaboration, puis à la mise en œuvre d'un plan de développement scolaire spécifique à l'établissement.
- ▶ La libération des initiatives à tous les niveaux et l'encouragement de l'innovation, dans la perspective d'une amélioration continue de la qualité des acquis scolaires des élèves et des performances des institutions éducatives.

● Sixième exigence : professionnaliser le système

Un système éducatif moderne, aux performances élevées, repose fondamentalement sur la qualité de ses ressources humaines. Aucune variable, si importante soit-elle, n'a autant d'impact que la compétence de l'enseignant sur les performances de l'Ecole.

La question de la qualification des enseignants est cruciale. Elle se pose d'abord en termes de profil à l'entrée : les pré-requis pour l'exercice de la



fonction sont-ils intégrés dans la formation initiale des postulants au métier ? En d'autres termes, les futurs enseignants sont-ils préparés, d'une manière adéquate, non seulement au plan scientifique, mais aussi au niveau pédagogique, psychopédagogique et linguistique, à l'exercice de leur fonction ?

La même question se pose ensuite en termes de dispositif de formation continue à mettre en place pour répondre aux besoins des enseignants en exercice. Recycler, mettre à niveau, actualiser les connaissances, initier à de nouvelles approches et techniques pédagogiques ; ce sont là des services essentiels que l'institution doit assurer pour élever le niveau de qualification des enseignants.

L'objectif à viser est la professionnalisation progressive du corps enseignant. Des enseignants professionnels, cela veut dire des maîtres qui connaissent à la fois **la science** et **l'art** de leur métier ; capables de construire et de mettre en œuvre un projet pédagogique intégrant les spécificités du contexte où ils évoluent ; capables aussi de planifier, d'évaluer, de gérer des situations pédagogiques diverses ; de donner aux élèves le goût d'apprendre ; de réguler leur enseignement à la lumière des diagnostics fréquents qu'ils effectuent...

A un niveau différent, mais dans le même ordre d'idées, une stratégie de professionnalisation doit être arrêtée au profit des chefs d'établissements, des cadres pédagogiques (inspecteurs et assistants) et des formateurs de formateurs.

I-2 La situation du système scolaire tunisien sur l'échiquier éducatif international

Un système éducatif peut faire l'objet d'une double évaluation : **interne** et **externe**.

- ❖ **L'évaluation interne** permet de déterminer le degré d'atteinte des objectifs assignés au système et de mesurer, de la sorte, l'écart entre les performances visées dans le cadre d'un plan de développement éducatif couvrant une période donnée, et les résultats quantitatifs et qualitatifs effectivement réalisés au cours de cette période. Ce type d'évaluation s'effectue d'une manière continue à l'intérieur du système éducatif qui possède des dispositifs de mesure et de contrôle institutionnels rôlés lui permettant d'assurer un suivi régulier de la mise en œuvre des différents aspects de la politique éducative et d'attirer l'attention sur les dysfonctionnements éventuels.
- ❖ **L'évaluation externe** est réalisée par des institutions et/ou des personnes qui ne font pas partie du système et qui, en conséquence, fondent leur appréciation des programmes ou des politiques qu'ils sont appelés à évaluer, non pas sur les critères utilisés dans les évaluations internes, mais sur les normes en vigueur sur le plan international.




I-2.1 Les évaluations effectuées depuis 1992

Le Ministère de l'éducation procède à des évaluations internes et externes de façon continue depuis 1992, conformément à la loi du 29 juillet 1991 qui institue l'évaluation périodique en tant qu'outil d'accompagnement de la réforme.

● Les évaluations internes

Le Ministère procède à des évaluations internes à deux niveaux :

- ❖ **une évaluation globale de l'activité d'enseignement - apprentissage** dans toutes ses composantes (contenus - méthodes d'enseignement - évaluation des acquis des élèves - rendement des enseignants...) . Ce sont les inspecteurs qui s'acquittent de cette tâche par des visites dans les classes qui donnent lieu à 32 000 rapports par an en moyenne. Une synthèse de ces rapports est ensuite effectuée au niveau de chaque discipline et/ou domaine d'apprentissage.
- ❖ **une évaluation régulière des acquis des élèves** à travers les examens nationaux :



L'analyse des résultats enregistrés à des sessions d'examens successives permet de vérifier la pertinence des programmes, l'efficacité des méthodes pédagogiques et l'efficience des institutions éducatives.


Le bilan de ces évaluations se résume en six points :

- Prédominance des aspects théoriques et cognitifs dans l'apprentissage.
- Absence quasi-totale d'initiation aux méthodes de travail.
- Présence forte d'une tendance quantitative et cumulative dans les programmes.
- Rigidité des programmes qui laissent peu de place à l'initiative de l'enseignant.
- Maîtrise insuffisante par les élèves de certaines compétences transversales fondamentales comme l'analyse, la synthèse, la recherche et l'exploitation de l'information.
- Faiblesse des élèves en expression écrite aussi bien en arabe qu'en français.

● Les évaluations externes

Ces évaluations revêtent deux formes distinctes :

- ◆ **Des évaluations réalisées par des organismes ou des experts internationaux**, sur la base d'une commande précise du Ministère de l'Éducation, comme cela fut le cas en 1999 pour l'évaluation du projet expérimental des compétences de base ; ou bien dans le cadre de la pré-




paration d'un projet en coopération avec une institution internationale ou une partie étrangère (Union européenne; Banque Mondiale; Institut français de coopération...).

Treize études évaluatives ont ainsi été menées depuis 1992 par des bureaux d'études et des experts de différentes nationalités (Canadiens, Belges, Français, Américains). Elles ont porté sur les différentes composantes du système éducatif et sur l'enseignement des langues étrangères.


Ces évaluations ont fait ressortir, parallèlement aux progrès réalisés par notre système éducatif, des dysfonctionnements persistants :

- Place réduite des applications et de l'expérimentation;
- Multiplicité des disciplines et absence d'intégration intra et inter- disciplinaire;
- Modestie des moyens d'expression des élèves dans les langues étrangères, tant à l'oral qu'à l'écrit ;
- Absence de la fonction formative de l'évaluation ;
- Absence de la dimension professionnelle dans la formation initiale des enseignants;
- Vie scolaire réduite à la seule activité d'enseignement ; ce qui crée une forme de désaffection des enseignants et des élèves vis-à-vis de l'établissement scolaire.

- 
- ❖ **Des évaluations internationales comparées** qui consistent en la participation avec d'autres pays à des tests communs conçus pour évaluer des connaissances et des compétences précises chez des élèves d'une tranche d'âge donnée. Grâce à la mesure exacte des performances des élèves dans des domaines clés (sciences, mathématiques, lecture...), ces tests permettent de bien situer le système éducatif sur le plan international.

Depuis 1998, la Tunisie a participé à deux évaluations internationales :

- ◆ L'évaluation **Third International Mathematics and Science Study -TIMSS-R**, qui porte sur les apprentissages fondamentaux en sciences et en mathématiques. Cette évaluation, à laquelle ont participé 38 pays de tous les continents, a concerné un échantillon d'élèves du niveau de la huitième année de l'enseignement de base, âgés de 14 ans environ.
- ◆ L'évaluation **Monitoring Learning Assessment MLA** - à laquelle ont participé 11 pays africains, et qui a porté dans sa dernière session sur les apprentissages fondamentaux en mathématiques et en arabe ainsi que sur des compétences de la vie courante qui sont développées par plusieurs disciplines (éveil scientifique, instruction civique et géo-



graphie). Cette évaluation a concerné un échantillon d'élèves du niveau de la 4ème année de l'enseignement de base, âgés de 10 ans environ.

● **Résultats et conclusions**


La première participation de la Tunisie au TIMSS - R a abouti à des résultats extrêmement modestes. Elle a en effet été classée 29ème sur 38 en mathématiques et 34ème sur 38 en sciences. La faiblesse de ces résultats s'explique par les raisons objectives suivantes :

En mathématiques

- l'inexistence dans les programmes tunisiens d'un certain nombre de concepts et de matières figurant dans la plupart des programmes des pays participants.
- Le manque d'entraînement des élèves à la résolution des problèmes et à l'utilisation de leurs connaissances dans des situations significatives.

En sciences

- la faiblesse de l'horaire imparti à l'enseignement des sciences qui ne représente que 5% de l'horaire global, au 2ème cycle de base, contre 12 % à l'échelle mondiale.
- L'absence d'un enseignement des sciences physiques dans le 2ème cycle de l'enseignement de base, contrairement à ce qui est pratiqué dans la plupart des pays participants.




A l'opposé, la participation tunisienne au MLA a été marquée par d'excellents résultats : 1^{ère} place en mathématiques et en langue arabe, et 2^{ème} place dans l'évaluation des compétences de la vie courante. Il s'agit de résultats positifs qu'il faut cependant considérer avec circonspection ; et cela pour deux raisons :

- ◆ Tous les pays participants font partie du continent africain; la comparaison concerne donc des systèmes éducatifs aux performances somme toute modestes.
- ◆ Onze pays seulement ont participé à ce concours, ce qui constitue un échantillon peu significatif pour une comparaison pertinente.

I- 2.2 La comparaison avec les autres systèmes éducatifs

L'évaluation externe peut par ailleurs s'effectuer à partir d'études de contenu visant à comparer un système donné avec d'autres systèmes éducatifs, en particulier ceux dont la haute qualité et le rendement élevé sont unanimement reconnus.

C'est dans cette optique et afin de situer le système éducatif tunisien par rapport aux grandes tendances mondiales en matière d'éducation et d'enseignement que le Ministère a établi une base de comparaison internationale intégrant un échantillon



d'une vingtaine de systèmes éducatifs de diverses régions du monde (pays membres de l'Union Européenne ; Finlande ; des pays d'Amérique du Nord et d'Asie du Sud Est ; l'Australie ; la Nouvelle Zélande). Ces systèmes constituent à l'heure actuelle une référence, pour les pays du monde entier, dans les évaluations et les comparaisons internationales.


Les éléments sur lesquels la comparaison entre notre système éducatif et ces différents systèmes a été jugée particulièrement pertinente sont :

- la structure générale du système ;
- les filières et les sections ;
- les contenus d'apprentissage et la répartition de l'horaire d'enseignement sur les différentes disciplines ;
- les programmes scolaires .

● La structure générale

L'on constate une grande similitude dans l'organisation générale des systèmes éducatifs observés ; le cursus d'enseignement le plus courant présente les caractéristiques suivantes :

- Durée des études : 12 ans
- L'enseignement est réparti en 3 grands cycles:
 - ◆ le cycle primaire
 - ◆ le cycle moyen
 - ◆ le cycle secondaire
- L'enseignement obligatoire dure 9 ans
- L'enseignement obligatoire est gratuit
- Education pré-scolaire développée : taux de couverture avoisinant les 100%.



D'une façon générale, ces caractéristiques correspondent à celles du système éducatif tunisien, sauf en ce qui concerne la durée des études - qui est un peu plus longue dans notre pays (13 ans) - et l'éducation pré-scolaire, introduite récemment dans notre système éducatif, et qui, pour cette raison, est encore facultative et payante, avec un taux de couverture assez faible.

● L'éducation pré-scolaire

Dans les pays développés, l'éducation pré-scolaire s'est considérablement développée au cours du XXème siècle. Aujourd'hui, la tendance est d'en faire bénéficier des enfants de plus en plus jeunes (à partir de 3 ans).

Cependant, excepté le Luxembourg où elle est obligatoire, l'éducation préscolaire reste facultative dans tous les pays de l'union européenne ; toutefois, elle y est gratuite, sauf en Allemagne.

● L'enseignement obligatoire

La plupart des pays subdivisent l'enseignement obligatoire en deux cycles, en les distinguant tant du point de vue de leur mode fonctionnement pédagogique que de l'espace scolaire qui les accueille, de la même manière que cela se passe en Tunisie. Seuls les pays scandinaves font exception à cette règle : les deux cycles sont réunis en un seul cursus et les élèves fréquentent la même école de six à quinze ans.



● Organisation et durée des cycles

Si la scolarité débute presque partout à l'âge de 6 ans , des différences apparaissent plus tard, non pas dans le nombre d'années d'études - qui est quasi identique dans les pays européens observés - mais dans la durée et la répartition des cycles à l'intérieur de l'enseignement scolaire.

- ◆ Ainsi, le cycle primaire est d'une durée de six ans dans la majorité des pays de l'union européenne, à l'exception de l'Autriche, du Portugal et de la plupart des landers allemands où il ne dure que quatre ans seulement.
- ◆ Quant au deuxième cycle, il est de trois ans en Tunisie alors que, ailleurs, sa durée varie d'un pays à un autre : deux ans seulement en Belgique ; quatre ans en France, en Espagne, en Hollande et en Autriche ; six ans en Allemagne.
- ◆ Enfin, le cycle secondaire, qui dure 4 ans dans notre pays, est lui aussi d'une durée variable selon les pays : deux ans en Angleterre, en Espagne, et en Hollande ; 3 ans en France, en Allemagne et en Suède ; 4 ans en Belgique ; 5 ans en Italie.

● Le système d'orientation, les filières et les sections

La plupart des pays s'accordent pour consacrer l'enseignement obligatoire à l'acquisition d'une formation générale.

rale de base, commune à tous les élèves, considérée comme indispensable quelle que soit la nature des apprentissages ultérieurs .

La règle est que l'on n'oriente pas les élèves, d'une façon définitive, avant l'âge de 15 ou 16 ans, c'est - à - dire avant la fin de la scolarité obligatoire, exception faite de l'Allemagne, de l'Autriche et du Luxembourg où les élèves sont orientés vers les différentes filières, puis vers les diverses sections et spécialités, dès la fin de l'enseignement primaire (entre 10 et 12 ans).

Dans ces pays, il y a actuellement un débat sur l'opportunité de l'orientation précoce ; beaucoup penchent pour un alignement sur la moyenne européenne concernant l'âge de l'orientation, qui est de 13.8 ans.

● Consistance interne des cycles

Notre système éducatif propose aux élèves, au départ, un cursus scolaire commun d'une durée de 9 ans avec des contenus d'enseignement et un système d'évaluation et de certification uniformes. Ne dérogent à cette règle que les écoles des métiers, au nombre d'ailleurs limité (90 au total), et qui constituent en fait des écoles de la 2ème chance.

Le cycle secondaire, auquel accèdent tous ceux qui terminent l'enseignement de base avec succès, se compose d'un tronc commun de deux ans, suivi de deux années de préparation à la spécialisation



au cours desquelles les élèves sont répartis sur cinq sections conduisant toutes au Baccalauréat, puis selon la spécificité de chacune, à l'une ou l'autre des différentes filières de l'enseignement supérieur.

Notons dans ce contexte que, selon une nouvelle répartition des tâches, l'enseignement professionnel et technique, qui a connu ces dernières années une évolution qualitative remarquable, relève désormais du ministère de la formation professionnelle et de l'emploi relèvent de nouveau du Ministère de l'Education et de la Formation.

La ventilation des jeunes sur les deux filières (enseignement secondaire général et formation professionnelle) demeure cependant bien en deçà des taux atteints dans les pays de l'Union européenne. Cette situation est due au fait que les jeunes gens qui s'orientent vers la formation professionnelle font encore partie, en majorité, d'une catégorie d'élèves qui ont dû soit interrompre leurs études secondaires avant terme, soit quitter le lycée sans savoir réussi au baccalauréat.

● Volumes et répartitions horaires

- ❖ au 1er cycle de l'enseignement de base, l'horaire annuel se situe entre 735 et 980 heures en Tunisie, alors que la moyenne dans les pays de l'Union Européenne varie entre 760 et 830 heures.
- ❖ Au deuxième cycle de l'enseignement de base, l'horaire annuel est de 840 heures en Tunisie, contre une moyenne européenne de l'ordre de 910 heures, ce qui représente un écart important.
- ❖ Dans le cycle secondaire, après le tronc commun, l'horaire minimum en Tunisie varie selon les sections ; ainsi il ne dépasse pas les 650 heures en section lettres, mais il atteint les 910 heures en section technique. Dans les pays de l'Union européenne, la moyenne avoisine le volume horaire maximum dans notre système éducatif.

● Grille horaire et gestion du temps

Dans la majorité des pays européens, les établissements scolaires et le corps enseignant bénéficient d'une marge d'initiative importante dans l'élaboration et la gestion de la grille horaire. L'autorité centrale fixe les normes en termes de volume horaire minimum et de nomenclature des disciplines d'enseignement et laisse aux parties concernées,

sur le terrain, le soin de les gérer en fonction des besoins et à la lumière des évaluations effectuées.

Cela n'est pas le cas en Tunisie où il y a une grille horaire unique à laquelle chacun doit se conformer, sans y introduire aucune modification.

Répartition de l'horaire global sur les principaux domaines d'apprentissage

Ce qui frappe lorsqu'on aborde ce point dans la comparaison, c'est la part consacrée à l'enseignement des langues dans le système éducatif tunisien : 58% de l'horaire global dont 30% pour la langue arabe et 28% pour la langue française. Dans les pays de l'Union européenne, la proportion est de 30% seulement.

Tableau comparatif des taux horaires impartis aux principaux domaines d'apprentissage dans l'enseignement primaire

Domaines d'apprentissage	Pays de l'UE (moyenne)	Tunisie
Langue nationale	20%	30%
Langue étrangère	10%	28.5%
Mathématiques	20%	13.5%
Sciences	20%	7.5%
Activités Artistiques	15%	5%
Education physique	5%	5%
Activités diverses	10%	3.5%



● les programmes scolaires

La comparaison dans ce domaine a porté sur les disciplines suivantes : langue anglaise, mathématiques ; sciences naturelles ; sciences physiques ; histoire-géographie ; éducation civique ; éducation artistique ; économie et gestion.

On en a dégagé les conclusions suivantes relativement aux programmes scolaires tunisiens :

- Certains apprentissages sont absents ou occupent très peu de place.
- Certains contenus sont obsolètes.
- Les disciplines sont enseignées indépendamment les unes des autres, la perspective interdisciplinaire étant inexistante.
- Les aspects théoriques sont prédominants dans l'apprentissage.
- Le taux d'intégration à l'intérieur des disciplines et entre elles est très faible.
- La présence des nouvelles technologies de l'information et de la communication est extrêmement timide.
- Les enseignants ne disposent pas de la possibilité de prendre des initiatives.

LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA NOUVELLE REFORME SCOLAIRE



II - LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA NOUVELLE REFORME SCOLAIRE

Pour habiliter l'école tunisienne à répondre aux exigences nouvelles imposées par les mutations en cours au plan national et international, mais aussi pour corriger les dysfonctionnements cumulés qui ont affecté son rendement, il convient de suivre un cheminement progressif dans le cadre d'une approche systémique qui embrasse toutes les composantes du système, et non pas seulement ses aspects strictement pédagogiques. Les principaux axes de la stratégie retenue sont les suivants :

- Placer l'élève, qui est l'acteur principal du système éducatif, au centre de l'action éducative.
- Mettre les technologies de l'information et de la communication au service des activités d'enseignement-apprentissage.
- Professionnaliser les enseignants.
- Valoriser l'établissement scolaire et en améliorer le statut.
- Mettre en œuvre le principe d'équité.
- Moderniser le système éducatif et améliorer sa capacité à répondre à la demande de plus en plus exigeante de la société.




I- 1. L'élève, acteur central du système éducatif

Pour accomplir sa mission, l'école se doit de placer l'élève au premier rang de ses préoccupations. Un ensemble de mesures doivent être prises pour réaliser cet objectif :

- ❖ des mesures d'ordre pédagogique, qui concernent l'activité d'apprentissage dans toutes ses dimensions.
- ❖ des mesures structurelles, qui ont trait à l'organisation des cycles, des filières, et du système d'orientation.
- ❖ Des mesures organisationnelles portant essentiellement sur l'organisation des rythmes scolaires et la vie dans les écoles.

Concrètement, un plan d'action s'articulant autour des activités suivantes sera mis en œuvre à partir de la rentrée 2002 :

- Rénovation des programmes scolaires et des méthodes d'enseignement dans l'optique de l'approche par compétences.
- Conception d'une nouvelle génération de manuels et d'outils didactiques.
- Promotion des arts et des activités culturelles.
- Révision de la grille horaire dans l'enseignement de base.
- Introduction d'apprentissages optionnels



dans le 2ème cycle de l'enseignement de base.

- Restructuration du cycle secondaire : création de nouvelles filières et amélioration des mécanismes d'orientation.
- Mise en place d'un système de vérification - validation périodique des acquis des élèves.

II- 1.1- La rénovation des programmes et des méthodes d'enseignement

Les programmes scolaires seront réécrits conformément aux exigences suivantes :

- ❖ L'appui sur un référentiel international en matière de conception des programmes.
- ❖ La définition de normes et de standards dans les différents domaines d'apprentissage, dans tous les cycles.
- ❖ La conception des programmes dans l'optique de l'approche par compétences en lieu et place de la perspective sommative et cumulative qui caractérise les programmes actuels. Il s'agit de faire acquérir à l'élève les capacités lui permettant d'accéder par lui-même à une information sans cesse renouvelée, et de s'en servir dans des situations nouvelles, différentes de celles rencontrées au cours de l'apprentissage.
- ❖ La révision de la grille des disciplines et des matières, ainsi que de l'horaire qui leur est imparti, dans le sens du renforcement des apprentissages de base (langues, mathématiques, sciences) et d'une plus grande inté-

gration intra et interdisciplinaire. On veillera dans ce cadre :

- ◆ à promouvoir l'enseignement des sciences et de la technologie et à intégrer les technologies de l'information et de la communication dans le processus d'apprentissage dès les premières étapes du cursus scolaire ;
 - ◆ à développer l'enseignement des langues étrangères afin que l'élève tunisien maîtrise réellement, au terme de l'enseignement de base, les deux langues enseignées ;
 - ◆ à enrichir le contenu culturel des programmes afin de familiariser les élèves avec les diverses formes d'expression littéraire, artistique et symbolique ;
 - ◆ à intégrer les prérequis à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur dans les programmes d'études .
- ◆ La mise à la disposition de l'enseignant d'une plage horaire qu'il pourra gérer librement, selon les besoins des élèves, soit pour des activités de soutien et de remédiation, soit pour l'approfondissement de certaines questions étudiées.

II- 1.2- Vers une nouvelle génération de manuels scolaires

L'évolution de l'environnement éducatif - suite à

l'entrée des nouvelles technologies à l'école et aux mutations subséquentes qui ont affecté les méthodes d'enseignement et les supports de communication - nous commande de rénover les supports didactiques, et en premier lieu le manuel scolaire, afin qu'ils répondent aux attentes des élèves et qu'ils continuent à jouer efficacement leur rôle d'auxiliaires de l'apprentissage.

Il faudra, dans ce contexte, faire évoluer la production des supports didactiques aux plans de la conception, de l'édition, de la publication et de l'évaluation. Cela implique :

- ◆ L'adoption des normes techniques les plus récentes et les plus exigeantes en matière d'édition de manuels scolaires et de supports didactiques, qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants, qu'ils servent à des usages individuels ou collectifs.



- ◆ La formation, selon les normes les plus récentes, d'experts nationaux en matière de conception d'outils didactiques. Ces experts seront chargés de superviser les opérations de rénovation des manuels scolaires pour tous les niveaux d'enseignement, conformément à l'approche par compétences.



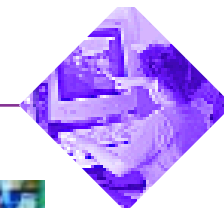
- ◆ L'amélioration de la qualité du manuel scolaire à tous les niveaux : contenu, mise en page, écriture, illustrations, impression.



- ◆ Le développement de supports didactiques numérisés et multimédias qui accompagneront le manuel scolaire, dans une perspective de diversification des sources du savoir et des supports d'apprentissage.


II- 1.3 La promotion des arts et des activités culturelles

Les activités culturelles et les arts jouent un rôle de premier plan dans l'apprentissage du «vivre ensemble» et dans le développement d'un climat favorable à l'apprentissage. Ces activités font donc partie intégrante de l'action éducative dont elles constituent l'un des éléments essentiels que l'on ne saurait négliger, sous peine de porter atteinte à la mission même de l'école.



Les activités culturelles, en milieu scolaire, ont principalement pour objectif :

- ◆ de contribuer au développement des diverses formes d'intelligence chez les apprenants : intelligence mentale mais aussi sensible ; tant il est vrai que le développement équilibré et harmonieux de l'enfant dépend de la complémentarité entre son épanouissement intellectuel et affectif ;
- ◆ de développer l'imagination et la sensibilité, et promouvoir l'aptitude à la créativité et à l'exploration des diverses voies de la création artistique ;
- ◆ d'enrichir la culture générale des élèves en approfondissant les apprentissages à caractère littéraire, artistique et scientifique, tout en veillant à intégrer les connaissances acquises dans les différentes disciplines.
- ◆ d'inculquer à l'élève, dans la pratique quotidienne, les règles du «vivre ensemble» en cultivant en lui le sens de l'initiative et du travail en commun, ainsi que la confiance en ses possibilités.




C'est dans cette optique qu'a été créé un lycée pilote consacré aux arts, que fréquentent les élèves ayant une vocation confirmée pour la musique, le théâtre et les arts plastiques.

Dans le même sens, Il sera procédé prochainement à la création d'une nouvelle filière, consacrée aux arts, menant au baccalauréat et vers laquelle seront orientés, au terme de la neuvième année de l'enseignement de base, les élèves doués en la matière.

Parallèlement, et dans le but de promouvoir l'animation culturelle en milieu scolaire, d'en enrichir le contenu et d'en diversifier les formes et les modalités, un plan d'action, fondé sur les principes suivants, a été établi :



- ◆ Elargir la sphère de l'exercice des activités culturelles en y faisant participer le plus grand nombre d'élèves.
- ◆ Veiller à la qualité et à la variété des activités culturelles proposées aux élèves.
- ◆ Encourager les élèves à fréquenter les espaces culturels en organisant des visites dans les musées, les salles de cinéma, les théâtres, les galeries d'arts...
- ◆ Mettre au point des formes variées de partenariat entre les établissements scolaires



d'une part, et les intervenants culturels et les artistes d'autre part.


La concrétisation de ces principes se fera à travers :

- ◆ La densification du réseau des clubs culturels dans les écoles primaires par la création de nouveaux clubs et/ou la réactivation des clubs existants, de sorte que dans chaque école il y ait plus d'un club et que soit ainsi offerte à tous les élèves la possibilité d'exercer une activité culturelle. Ces activités peuvent se dérouler également en dehors de l'école, grâce à l'institution de formules de partenariat avec les espaces culturels avoisinants ou avec les structures, organisations et associations à vocation culturelle.
- ◆ La création, dans tous les collèges et lycées, d'un comité d'action culturelle qui aura pour tâche de veiller à la programmation et à la coordination des activités culturelles des divers clubs de l'établissement et d'en assurer le suivi et l'évaluation.
- ◆ Le renforcement des «classes culturelles» existantes et la poursuite de la mise en place de nouvelles classes tout en œuvrant à les doter des ressources humaines et matérielles nécessaires, afin qu'elles contribuent à l'enrichissement de la formation dispensée aux élèves dans les activités d'enseignement.
- ◆ La mise en place de clubs spécialisés dans les disciplines culturelles et artistiques dans tous les collèges et lycées.



Dans ce contexte, il a été procédé, depuis le début de l'année scolaire 2001-2002, à la création :

- d'un club de cinéma dans chaque école préparatoire et lycée. Le club programme un ensemble de films à l'intention des élèves, qui sont projetés soit au sein de l'institution scolaire, soit dans les salles spécialisées . La projection est suivie d'une discussion sur les différents aspects du film . Cela est de nature à enrichir la culture cinématographique des élèves et, plus généralement, à consolider leur culture générale, tout en leur offrant un support motivant pour l'exercice de l'art de la discussion et de la culture du débat.
- de clubs de théâtre, de peinture, d'arts plastiques, de littérature, d'internet et d'informatique dans chaque collège et lycée, animés par des spécialistes ou des enseignants ayant une certaine maîtrise de ces sujets et/ou leur vouant un intérêt particulier, et ce indépendamment de leur discipline d'enseignement.
- de clubs de musique et d'expression corporelle dans les collèges et lycées disposant d'un personnel d'encadrement compétent.
- d'un comité de suivi des activités culturelles dans chaque direction régionale de l'ensei-



gnement. Ce comité prépare le programme culturel trimestriel au niveau de la région, puis veille à sa réalisation et à son évaluation. Il repère les initiatives réussies et en assure la diffusion à travers le programme régional. Il est en outre appelé à prendre toutes les mesures susceptibles d'élargir le cercle des bénéficiaires de l'action culturelle et d'en consolider les assises au sein des institutions scolaires.

II- 1.4- La révision de la grille des horaires dans l'enseignement de base

● Le point de la situation

La comparaison de l'horaire en vigueur dans le premier cycle de l'enseignement de base en Tunisie avec l'horaire pratiqué dans les pays européens fait apparaître une différence nette tant au niveau du nombre d'heures de classe hebdomadaires qu'au niveau de la répartition de ces heures sur les disciplines et/ou domaines d'apprentissage.

L'horaire hebdomadaire moyen dans les pays de l'Union Européenne est de 21h environ dans les premières années de l'enseignement primaire, nonobstant quelques différences - parfois importantes - entre l'horaire minimum (15 heures au Danemark) et l'horaire maximum (27 heures en Italie).

Dans les dernières années de l'enseignement primaire, l'horaire hebdomadaire moyen atteint les 22h et demi,



avec également un seuil minimum (18h au Danemark) et un seuil maximum (27h en Italie).

Dans le système scolaire tunisien, l'horaire est de 22 heures et demi par semaine au cours des deux premières années de l'enseignement de base, et de 30 heures durant les quatre années qui suivent.

Ainsi, l'horaire hebdomadaire tunisien dans le 1er cycle de l'enseignement de base dépasse, dans tous les cas de figure, l'horaire moyen en vigueur dans les pays de l'Union Européenne ; il avoisine le seuil maximum appliqué dans certains de ces pays.

Quant à la journée scolaire en Tunisie, elle est organisée selon le régime de la double séance. Cela signifie que la moitié des élèves commencent leur journée à 7h et demi du matin et que l'autre moitié ne la terminent qu'à 17 heures 30.

Il est donc devenu nécessaire d'introduire un certain nombre de correctifs au niveau du volume et de la répartition de l'horaire hebdomadaire, tout en

mettant en place une nouvelle organisation de la journée scolaire.

Les grandes lignes de la démarche retenue sont les suivantes:

● **Institution du principe de la progressivité dans l'horaire hebdomadaire :**

- **20 heures** pour la 1ère et la 2ème années de l'enseignement de base (au lieu de 22 heures et demi actuellement).
- **25 heures** pour les troisième et quatrième années (au lieu de 30 heures).
- **30 heures** pour les cinquième et sixième années (l'équivalent de l'horaire actuel).
- **32 heures** pour de la septième année (au lieu de 30 heures).
- **33 heures** pour les huitième et neuvième années (au lieu de 30 heures).

Tableau comparatif : Horaire actuel/Nouvel horaire

Niveau d'études	Horaire hebdomadaire		Différence	Horaire annuel	
	Actuel	Nouveau		Actuel	Nouveau
1ère année	22. 30	20	- 2h 30	630	530
2ème année	22. 30	20	- 2h 30	630	560
3ème année	30	25	- 5h	840	700
4ème année	30	25	- 5h	840	700
5ème année	30	30	0	840	840
6ème année	30	30	0	840	840
7ème année	30	32	+ 2h	840	896
8ème année	30	33	+ 3h	840	924
9ème année	30	33	+ 3h	840	924




● Distinction, à l'école primaire, des apprentissages de base des autres apprentissages

Notre culture scolaire actuelle, qui privilégie l'accumulation des connaissances dans une perspective encyclopédiste, a conduit à une sorte de nivellement des disciplines et des différents domaines du savoir qui ont fini par perdre, petit à petit, leurs caractéristiques distinctives.

L'on se comporte en effet vis-à-vis des différents champs disciplinaires et des activités pédagogiques qui leur correspondent comme si leurs fonctions et leurs objectifs étaient identiques, et comme si les démarches d'apprentissage qui y sont mises en oeuvre et les critères d'évaluation qui en mesurent l'acquisition l'étaient également. La conséquence en est que les différences entre ces domaines, devenues purement formelles, ne tiennent plus qu'à un ordre hiérarchique imposé par un système de coefficients, au demeurant assez arbitraire.

Cette approche a semé la confusion, aussi bien dans l'esprit des élèves que dans celui des enseignants. Ainsi voit-on ces derniers adopter quasiment la même méthode d'enseignement et d'évaluation en mathématiques par exemple et en éducation civique, si bien qu'il est devenu difficile de distinguer les objectifs pédagogiques spécifiques de telle discipline à forte charge cognitive de ceux de telle autre discipline à vocation morale ou artistique.




Quant aux élèves, ils ne font aucune différence entre les matières d'éducation civique et artistique et les autres disciplines. Ils ont tendance à mémoriser les premières, mécaniquement, sans que rien n'indique, ni dans leur comportement ni dans leurs réactions affectives - sauf exception rare - qu'il en ont intériorisé les valeurs et les savoir être visés. Cela peut expliquer leur désaffection ou, au mieux, leur indifférence à l'égard de ces matières.

Ce type de culture scolaire n'est plus adapté aux exigences d'une éducation moderne. En effet, tout en sachant le rôle capital que jouent les disciplines, dans (et par) leur diversité, dans la formation de l'élève, sa connaissance du monde et l'épanouissement de son être, **il y a lieu d'établir une distinction nette** entre, d'une part, **les domaines et les matières qui sont des moyens d'acquisition du savoir**, comme les langues et les mathématiques ; et d'autre part **les matières à caractère strictement éducatif et artistique**. Dans la même perspective, il est important de déterminer ce qui est **essentiel** au sein de chaque domaine du savoir, afin de lui accorder la priorité dans l'apprentissage.

Sur cette base, deux domaines d'apprentissage doivent être clairement distingués :

- **Les domaines d'apprentissage prioritaires** qui constituent les clefs et les outils de la connaissance, ainsi qu'un socle solide pour les apprentissages ultérieurs et pour toute formation durable. L'enseignement des disciplines relevant de ces domaines (langues, mathématiques et sciences) est régi par une progres-



sion rigoureuse ; les notions et les concepts y sont construits selon un processus d'intégration continue qui prend appui sur les apprentissages antérieurs tout en préparant aux apprentissages ultérieurs.

Etant donné le caractère stratégique de ces apprentissages, des séances spécifiques leur seront consacrées, dans la matinée ou dans l'après midi, auxquelles sera réservée la part la plus importante de l'horaire quotidien, hebdomadaire et annuel.

- **Les domaines d'apprentissage à caractère éducatif et artistique** (l'éducation à la citoyenneté, l'éducation artistique, l'éducation physique) qui ont pour vocation d'aider à développer la personnalité de l'élève, à cultiver ses dons, et à l'initier à la vie en communauté. Pour éviter l'éparpillement qui caractérise ces apprentissages à l'heure actuelle, ils seront désormais regroupés dans le cadre d'activités de clubs, tout en gardant leur caractère obligatoire ; et ils seront abordés dans une perspective intégrative, qui garantit leur unité et leur cohérence au niveau à la fois des objectifs visés et des méthodes d'animation.



◆ De la spécificité de l'activité de club

Le club a ceci de particulier qu'il constitue un espace libéré des contraintes de la classe traditionnelle, et un cadre adéquat pour la socialisation des élèves et pour le développement, en eux, de l'esprit d'initiative et du sens de la responsabilité.

Le club se distingue de la classe par de nombreux aspects:

- ◆ Au plan de l'organisation, puisqu'il peut prendre diverses formes : ateliers ; travaux de groupe (groupes restreints ou spécialisés) ; activités de plein air ; activités à l'extérieur de l'école (visite de musée, activité dans une maison de culture, dans une mairie...),etc.
- ◆ Au plan des programmes qui, dans le club, se caractérisent par leur souplesse, en ce sens qu'ils constituent, non pas un référentiel de formation contraignant, mais plutôt un cadre général suggérant des démarches diversifiées. Tant au niveau des objectifs que des méthodes d'apprentissage qu'ils préconisent, ces programmes accordent la priorité absolue au développement d'attitudes positives, à l'intégration des valeurs et au renforcement des habiletés et des savoir-faire pratiques chez les élèves.
- ◆ Au plan de l'évaluation, puisque ce type d'apprentissage requiert la mise en œuvre d'un système d'évaluation différent au niveau de ses objectifs, des outils de diagnostic utilisés, et de l'expression des résultats.

- Réaménagement de la semaine scolaire, au niveau des deux premières années de l'enseignement de base, en consacrant cinq journées aux activités d'apprentissage conventionnelles et une journée aux activités au sein des clubs.
- Adoption d'une démarche souple dans l'organisation de la journée scolaire au premier cycle de l'enseignement de base, et ce en laissant à l'équipe pédagogique de l'école le soin de décider, après consultation des parents, de l'heure du démarrage des cours (7h30 ou 8h00) ainsi que de l'opportunité et des modalités d'application du régime de la séance unique.

◆ Répartition de l'horaire sur les différents domaines d'apprentissage

La comparaison, sur ce point précis, de notre système éducatif avec de nombreux systèmes aux performances attestées, fait ressortir des différences très significatives, non seulement au niveau de l'horaire global d'apprentissage, mais aussi dans la répartition de cet horaire sur les différentes disciplines.

Ce constat, qui rejoint les conclusions des évaluations internes et externes relativement aux modestes performances de nos élèves dans les disciplines de base, nous impose de réviser notre grille des matières et l'horaire imparti à chacune d'elles.




Cette révision sera effectuée dans trois directions complémentaires :

◆ Renforcement de l'orientation stratégique en matière d'enseignement des langues .

Cela se traduira par : ↴

◆ La consolidation de l'apprentissage de la langue arabe et l'amélioration de sa qualité par le biais d'un ensemble de mesures structurelles et pédagogiques :

- **en premier lieu**, la création de l'année préparatoire dans laquelle les activités sont essentiellement orales, ce qui contribuera sans aucun doute au développement précoce des capacités de communication et d'expression des enfants
- **en second lieu**, l'adoption de l'approche par compétences qui est par essence intégrative ; ainsi toutes les disciplines seront mises à contribution pour développer les compétences de communication orales et écrites des élèves.




► **en troisième lieu**, l'introduction de l'arabe comme matière obligatoire au baccalauréat dans toute les filières.

En complément à ces mesures, des initiatives seront prises pour rénover les méthodes pédagogiques et les supports didactiques dans l'enseignement de la langue arabe, de même d'ailleurs que dans celui des langues étrangères.

Ces mesures vont de pair avec la nouvelle répartition de l'horaire d'enseignement consacré à cette discipline dans l'ensemble des cycles et des niveaux. Il y a lieu de rappeler, dans ce contexte, que l'élève tunisien apprend l'arabe en sa qualité de langue maternelle, dans ses dimensions linguistique, littéraire et culturelle ; mais il le pratique aussi de façon continue, en tant que langue véhiculaire, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, dans tous les domaines de la connaissance, puisque c'est dans cette langue qu'il étudie toutes les autres disciplines (mathématiques ; sciences ; histoire - géographie ; éducation civique ; éducation artistique) tout au long de l'enseignement de base. ↴

❖ **La redistribution de l'horaire consacré à l'enseignement de la langue française dans les deux cycles de l'enseignement de base et dans le cycle secondaire.**

La répartition actuelle est marquée par un déséquilibre important entre d'une part, un horaire élevé



dans le premier cycle de l'enseignement de base, et d'autre part, un horaire réduit - qui continue d'ailleurs à diminuer au fur et à mesure que l'on progresse dans le cursus - dans le second cycle et dans l'enseignement secondaire. Toutes les évaluations portant sur ce sujet convergent dans leurs conclusions quant à la nécessité de redistribuer, d'une manière plus équilibrée, l'horaire imparti à l'apprentissage du français, afin de lui garantir la continuité et l'efficacité requises.

Ainsi, il sera procédé progressivement à la réduction de l'horaire du français dans le premier cycle de l'enseignement de base et à son augmentation dans le second cycle et dans le secondaire, avec, en parallèle, la création de clubs spécialisés pour en améliorer la pratique orale.

D'une manière générale, néanmoins, il est attesté que la maîtrise d'une langue donnée est liée, non pas tant au nombre d'heures que l'on consacre à son enseignement, qu'à la qualité des supports et des moyens didactiques utilisés, à l'efficacité des méthodes pédagogiques mises en œuvre, et - principalement - au degré de qualification des enseignants.

◆ **Le renforcement de la présence de la langue anglaise dans le système scolaire tunisien**

L'apprentissage de l'anglais débutera plus tôt et l'horaire qui lui est imparti sera accru. Il a été décidé, dans ce sens, de consacrer - dans le cadre des activités de clubs - trois heures obligatoires par semaine à cette langue en 5ème et en 6ème années de l'enseignement de base ; et

de porter l'horaire hebdomadaire actuel en 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} années , de 2 à 3 heures.

Grâce à cette mesure, le volume horaire imparti à l'apprentissage de l'anglais dans l'enseignement de base passera de 168 heures actuellement à 420 heures à l'avenir, ce qui fera progresser le taux horaire de cette discipline de 2.3% à 6% par rapport au volume horaire global dans l'enseignement de base.

◆ **Développement de l'enseignement des sciences en référence aux normes internationales.**
Il sera procédé dans ce sens à :

- **L'augmentation de l'horaire consacré à l'enseignement des mathématiques** à raison d'une heure supplémentaire par semaine dans toutes les classes de l'enseignement de base . L'horaire hebdomadaire de cette discipline passera ainsi de 4 heures actuellement à cinq heures et , en conséquence, son taux horaire progressera sensiblement puisqu'il passera de 14.1% à 17.3% de l'horaire global.
- **L'ajout d'une demi-heure hebdomadaire à l'horaire réservé à l'éveil scientifique** dans le 2^{ème} et le 3^{ème} degrés de l'enseignement de base, ce qui portera l'horaire de cette discipline à 2 heures au lieu de 1h 30.



- **L'introduction des sciences physiques en tant que nouvelle discipline dans le deuxième cycle de l'enseignement de base.** Une heure et demi par semaine seront réservés à cette discipline. De cette manière, l'horaire hebdomadaire global réservé aux sciences naturelles et aux sciences physiques sera de trois heures, ce qui est conforme à l'horaire en vigueur, au plan international.
- ◆ **Recentrage méthodologique dans les disciplines concernées par l'éducation à la citoyenneté :**
 - ◆ dans le premier cycle, ces apprentissages seront intégrés dans les activités des clubs et perdront ainsi le caractère scolaire et théorique qui les a totalement déviés de leur objectif ;
 - ◆ au niveau des écoles préparatoires, on remplacera les cours actuels - à dominante théorique - par des activités pratiques axées sur l'observation et l'étude de cas réels, et ce à travers des visites d'institutions (municipalité, gouvernorat, chambre des députés...) ; la simulation en classe de situations concrètes ; la participation à la vie associative , etc .

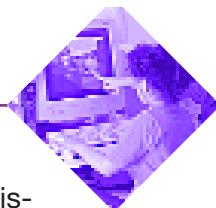


II- 1.5- L'introduction d'apprentissages optionnels dans le second cycle de l'enseignement de base

Le deuxième cycle de l'enseignement de base constitue le prolongement naturel du premier cycle, en ce sens qu'il permet de parachever les apprentissages dispensés au cours des six premières années du cursus. Il s'agit aussi d'une étape cruciale de la scolarité car sa finalité première est de doter les élèves d'une base solide qui puisse servir de socle pour une formation générale de qualité, tout en les préparant, dans le même temps, à un choix réfléchi entre les différentes filières de formation ultérieures.

Aussi, et compte tenu de l'accroissement continu du nombre des élèves qui accèdent à ce cycle, grâce à l'amélioration des taux de promotion - et ce qui s'en ensuit quant à la diversification des profils des apprenants, aux disparités qui marquent leurs motivations, leurs vocations et leurs rythmes d'apprentissage - est-il devenu nécessaire de procéder à la réorganisation des apprentissages dans ce cycle, dans les directions suivantes :

- ❖ offrir des apprentissages communs à tous les élèves en 7ème, 8ème et 9ème années dans les disciplines scolaires «traditionnelles» comme les langues, les sciences, les disciplines sociales et les arts, auxquelles 90% environ du volume horaire global seront consacrés.



❖ Introduire, à partir de la 8ème année, des apprentissages optionnels à caractère scientifique, technologique - professionnel, littéraire, artistique... qui donneront une coloration spécifique à la formation de l'élève et l'aideront à effectuer ultérieurement, pour la suite de ses études, un choix qui corresponde réellement à ses prédispositions et à ses souhaits.

❖ Intégrer ces apprentissages optionnels dans le programme d'études et la grille horaire en 8ème et 9ème années à raison de 2 à 3 heures par semaine ; l'élève devant choisir obligatoirement l'un des domaines de concentration suivants :

- Sciences et technologie
- Techniques et métiers
- Sciences de la nature
- Arts et humanités
- Langues et civilisations

Ces apprentissages optionnels ont pour objectif de permettre à l'élève d'approfondir sa formation dans un champ bien précis, choisi par lui, comme ils visent à le préparer à l'orientation dans le cycle secondaire. Cependant le choix effectué à ce stade ne revêt pas un caractère contraignant, ni définitif; l'élève ayant la possibilité de changer de domaine de concentration au cours de la 9ème année.

Les programmes spécifiques pour ces apprentissages optionnels seront conçus dans le cadre d'une approche intégrative et interdisciplinaire permettant de développer



des compétences transversales et d'asseoir des habitudes de travail en équipe, et ce par le recours à des démarches actives et diversifiées, en rupture avec les approches linéaires et standardisées qui démotivent les élèves et ôtent toute efficacité à ces apprentissages.

Par ailleurs, l'on peut envisager, dans le cas particulier du domaine des «techniques et métiers», que le volet pratique de l'apprentissage soit réalisé dans le cadre du partenariat entre l'école préparatoire et le centre de formation professionnelle le plus proche.

- ❖ Introduire davantage de souplesse dans la gestion d'une partie du temps scolaire en consacrant une heure hebdomadaire en 8ème et en 9ème années à des activités que les enseignants, en accord avec les élèves et leurs parents, programmeront, en fonction des besoins, pour consolider les apprentissages de base dans le domaine des langues et/ou des sciences.

II- 1.6- Restructuration du cycle secondaire : création de nouvelles filières et amélioration des mécanismes d'orientation

Le cycle secondaire comprend actuellement cinq filières ou sections où prédomine l'enseignement général: trois d'entre elles (les sections mathématiques - sciences expérimentales - technique) sont à caractère scientifique; les deux autres (les sections lettres - économie et gestion) ont pour dominante les sciences sociales et humaines.

Ces filières, qui se veulent spécialisées, ne sont pas en mesure, en leur état actuel, d'asseoir les pré requis indispensables pour la formation post - baccalauréat dispensée dans les institutions de l'enseignement supérieur. D'autre part, comme elles sont rattachées aux domaines précis des sciences exactes, sociales et humaines, elles n'offrent pas de perspectives aux élèves ayant d'autres prédispositions.

Par ailleurs, et compte tenu de l'orientation du gouvernement visant à mettre en place des universités multidisciplinaires, il est devenu urgent de rationaliser et d'affermir la relation entre la formation que reçoivent les élèves dans les diverses sections de l'enseignement secondaire et celle dispensée dans les filières qui vont les accueillir dans l'enseignement supérieur. Cela évitera la déperdition des énergies et contribuera à améliorer aussi bien le rendement de l'enseignement secondaire que celui de l'enseignement supérieur. Cela exige :

- ❖ que soit clairement établie **la distinction entre deux types de filières** dans l'enseignement secondaire :



- **les filières qui préparent principalement à l'enseignement supérieur**, où la formation générale occupera une place importante à travers des apprentissages communs dans les domaines des langues, des sciences et des humanités, lesquels apprentissages constituent la base même de la formabilité requise par l'université ;

- **les filières à double finalité**, au sortir desquelles les élèves auront des aptitudes suffisantes pour une insertion réussie dans la vie active, sans pour autant que leur soit fermé l'accès à l'enseignement supérieur.

- ◆ que soient intégrés dans les programmes de toutes les sections de l'enseignement secondaire les prérequis pour les études dans les différentes filières de l'enseignement supérieur.



- ◆ que l'on aménage les programmes des sections de l'enseignement secondaire ayant pour principale vocation de préparer à l'enseignement supérieur, de telle sorte qu'ils assurent, non pas une spécialisation dans un domaine précis - forcément étroit - mais une préparation à la spécialisation dans une famille de domaines du savoir.



Sur la base de ces exigences, et sachant que la diversification des filières est de nature à élargir l'éventail du choix des élèves et à garantir une meilleure prise en compte de la diversité de leurs profils, de leurs aptitudes et de leurs prédispositions, l'organisation de la carte des filières et des sections du secondaire sera révisée comme suit :

◆ **Restructuration des filières actuelles :**

- ◆ La filière «lettres» sera scindée en deux sections :
 - la section «langues»
 - la section «sciences sociales et humaines»



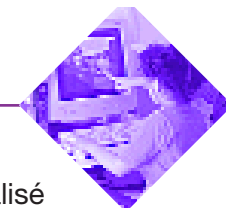
- ❖ Les sections «sciences expérimentales, mathématiques et techniques» seront réunies en une seule section : la section «sciences fondamentales et expérimentales».
- ❖ La grille des matières de la section « économie et gestion» sera restructurée ; ses programmes seront réécrits.
- ❖ Une filière « sportive » sera créée. Elle sera sanctionnée par « le baccalauréat sport » et sera ouverte aux élèves faisant partie de l'élite sportive.

◆ **Création de nouvelles filières dans deux directions :**

- une filière qui mène au **baccalauréat dans le domaine des arts** (musique, arts plastiques, théâtre);
- un ensemble de sections menant au **baccalauréat dans les domaines de la technologie**.

Les secteurs de l'Education et de la Formation Professionnelle étant complémentaires dans ce domaine, il est envisagé:


- d'instituer, au sein du système scolaire, un baccalauréat technologique spécialisé dans le secteur des services ;



- d'instituer un baccalauréat technologique spécialisé dans le secteur industriel , et ce dans le cadre du partenariat entre les établissements scolaires et les institutions de formation professionnelle, les premiers assurant les formations à caractère théorique et général, les secondes, la formation technologique, dans directement et/ou au sein des entreprises (formation en alternance).

◆ **Amélioration des mécanismes de l'orientation scolaire conformément aux principes suivants :**


- ❖ préparer les élèves à l'orientation en leur offrant la possibilité, dès la 8ème et la 9ème années, de bénéficier d'apprentissages optionnels ayant trait aux domaines du savoir sur lesquels sont fondées les filières de l'enseignement secondaire. Cela leur permettra de connaître les différents parcours d'enseignement offerts et de construire leur propre projet scolaire. Ainsi pourront-ils opérer leur choix au moment voulu en pleine connaissance de cause.
- ❖ retenir le principe de l'orientation graduelle, de sorte que :
 - la 1ère année de l'enseignement secondaire soit consacrée aux **apprentissages communs**, tout en continuant le panachage des formations par les apprentissages optionnels ;
 - les 2ème et 3ème années soient consacrées à la formation dans une «**famille**» de domaines d'ap-



prentissage : langues - sciences humaines et sociales - économie et gestion - sciences fondamentales et expérimentales - technologie ;

- ▶ la 4^{ème} année soit consacrée à **une formation approfondie**, dans une proportion de l'ordre de 20 à 30 %, dans l'une des branches de la filière que l'élève aura suivie au cours des deux années précédentes (par exemple les mathématiques ou les sciences techniques, dans la section «sciences fondamentales et appliquées»).
- ❖ faire preuve de souplesse en matière d'orientation en offrant la possibilité, à ceux qui souhaitent modifier leur parcours scolaire en cours de route, de changer de filière.
- ❖ assurer une formation générale solide à tous les élèves, dans toutes les sections et filières , en réservant aux apprentissages communs une place importante de manière que soit garantie à chacun la double possibilité de changer de filière d'une part, et de se préparer, d'autre part, d'une manière adéquate, à poursuivre ses études dans les universités pluridisciplinaires.

L'orientation vers la filière des beaux arts et la filière sportive se fera au terme de la 9^{ème} année de l'enseignement de base. Les études dans ces deux filières se poursuivront d'une manière continue, sans nouvelle orientation, jusqu'à la fin de la 4^{ème}



année de l'enseignement secondaire; les élèves ont toutefois la possibilité - le cas échéant - de changer de filière .


II- 1.7- Mise en place d'un système de vérification - validation périodique des acquis des élèves.

Au cours des dernières années, la plupart des pays ont opté pour l'allègement du dispositif classique des examens unifiés, à caractère national, particulièrement au cours de la période de scolarité obligatoire, lui substituant un système plus souple de contrôle continu.

En contrepartie, ces pays ont développé des systèmes d'évaluation périodique permettant d'assurer le suivi des acquis des élèves et du rendement de leurs systèmes éducatifs .

La Tunisie s'est engagée dans ce courant international en supprimant l'examen régional de passage à la 7^{ème} année de l'enseignement de base, et en adoptant le système du contrôle continu pour le passage de l'enseignement de base au cycle secondaire.

Pour compléter ce dispositif, il est nécessaire d'instituer un système national d'évaluation **dont la fonction n'est pas certificative** (= délivrer des diplômes), mais qui joue le rôle **d'un observatoire national** chargé de mesurer le degré de réalisation des objectifs fixés, sur le plan de la qualité des apprentissages et du niveau des acquis des élèves.




Ce type d'évaluation s'effectuera au moyen de tests unifiés portant sur les apprentissages de base (langues, mathématiques, sciences), et que l'on fera passer à un échantillon représentatif d'élèves. Ces évaluations seront réalisées périodiquement et en alternance entre les classes de 4^{ème}, 6^{ème} et 8^{ème} années de l'enseignement de base et de 2^{ème} année de l'enseignement secondaire.

II- 2 - Les technologies de l'information et de la communication au service des activités d'enseignement-apprentissage.

Les technologies de l'information et de la communication constituent un choix stratégique dans le projet de l'école de demain et l'un de ses principaux piliers. La maîtrise de ces technologies est considérée, en effet, comme l'un des moyens les plus efficaces pour la préparation des nouvelles générations à affronter l'avenir et relever les redoutables défis dont il est porteur.

L'introduction des technologies de l'information et de la communication au sein de l'école vise à :

- ❖ diversifier et enrichir les supports pédagogiques, à l'effet de faciliter l'accès au savoir et son acquisition par les élèves.

- 
- ❖ développer l'autonomie des apprenants notamment en matière de recherche de l'information, de son traitement et de son exploitation ;
 - ❖ accoutumer les apprenants au travail coopératif et en réseau, soit au sein d'un même groupe, soit entre des groupes différents ;
 - ❖ promouvoir le rôle de l'enseignant, de manière qu'il substitue à sa position de source unique du savoir, celle d'un guide facilitant l'accès à des degrés élevés de la connaissance en recourant à des sources multiples ;
 - ❖ diversifier les modes de formation en développant la formation à distance au profit des enseignants pour consacrer le principe de la formation tout au long de la vie.



Pour réaliser ces objectifs, une stratégie s'articulant autour des axes prioritaires suivants a été mise en place :

- ▶ Intégration des TIC dans les apprentissages.
- ▶ Formation des enseignants à l'utilisation des TIC dans l'enseignement.
- ▶ Equipement des établissements scolaires en matériel informatique.
- ▶ Extension du réseau éducatif et amélioration de ses services.
- ▶ Création de l'école virtuelle tunisienne et mise en place d'un système évolué d'enseignement et de formation à distance.
- ▶ Production de contenus numérisés et de logiciels éducatifs.
- ▶ Institution d'un système d'information intégré.

II- 2.1- Intégration les technologies de l'information et de la communication dans le processus d'apprentissage

Un plan a été conçu en vue d'intégrer les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les programmes scolaires, afin de doter les élèves, dès leur jeune âge, de la capacité de se servir des moyens considérables qu'elles offrent dans l'apprentissage, la recherche de l'information, la communication, et pour trouver les réponses et les solutions aux problèmes qu'ils rencontrent. Dans le même sens, des outils et des guides seront mis à la




disposition des enseignants pour les aider à tirer parti des ressources offertes par les TIC dans les différents domaines de l'apprentissage.

Ce plan sera mis en oeuvre dans le cadre des projets d'établissement qui définissent les objectifs pédagogiques spécifiques à atteindre, les actions à entreprendre, les résultats attendus et les modalités de leur évaluation.

II- 2.2- La mise à niveau des enseignants pour une meilleure maîtrise des technologies de l'information et de la communication et leur utilisation dans l'enseignement

L'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'apprentissage exige le réajustement des méthodes et des techniques d'enseignement, tout autant que l'évolution des attitudes et des



comportements pédagogiques des enseignants dans la classe.

Ceci nécessite la formation des éducateurs et leur accompagnement afin qu'ils acquièrent les capacités requises pour les exploiter au mieux dans l'apprentissage. Cette formation se fait pour une part en présentiel, et pour l'autre part à distance, par le biais de l'école virtuelle qui a réservé l'un de ses départements à la formation des enseignants aux TIC et à leurs différents usages éducatifs.

Dans le même ordre d'idées, il sera procédé, tant au niveau national que régional, au renforcement des programmes de formation, en vue d'initier les enseignants à l'utilisation de l'ordinateur et de l'internet, à la production de contenus numérisés et à l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les activités d'enseignement - apprentissage .

Afin qu'ils disposent d'un cadre et de moyens appropriés pour la communication et l'échange d'informations et d'expériences pédagogiques, des **réseaux** regroupant les enseignants et les cadres pédagogiques dans diverses disciplines (mathématiques - sciences physiques - sciences naturelles - français - anglais...) ont été mis en place. Ces réseaux - dont les premières productions sont prometteuses - seront étendus à l'ensemble des disciplines afin d'impliquer le plus grand nombre d'enseignants.



II- 2.3- L'équipement des établissements scolaires en matériel informatique

L'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication requiert un équipement conséquent des établissements scolaires . Il est prévu dans ce cadre :

- ❖ d'équiper toutes les écoles préparatoires en matériel informatique avant la fin de l'année 2002, et d'équiper une école primaire pilote dans chaque circonscription d'inspection au cours de la même année, en attendant de couvrir toutes les écoles primaires d'ici l'année 2005.
- ❖ de développer les laboratoires d'informatique dans les lycées ; de doter les laboratoires des matières techniques et scientifiques d'équipements informatiques ; et d'utiliser progressivement l'informatique dans toutes les disciplines, étant précisé que, dans une première étape, chaque lycée disposera d'un seul laboratoire à cette fin.
- ❖ Mettre en place, à titre de projets pilotes, des écoles «intelligentes» où les nouvelles technologies seront utilisées intensivement et dans tous les domaines.

II- 2.4- Extension du réseau éducatif et amélioration de ses services

Le programme de connexion de l'ensemble des établissements scolaires au réseau Internet se poursuit normalement, selon le calendrier suivant :

- ❖ amélioration de la connexion des lycées grâce à la mise en place de lignes numériques, au cours de l'année 2002.
- ❖ connexion de tous les collèges avant la fin de l'année 2002.
- ❖ connexion de toutes les écoles primaires au cours de la période 2001 -2005.

Par ailleurs, un ensemble de mesures ont été prises pour développer les services éducatifs et assurer le stockage des contenus numériques et leur diffusion . Elles consistent principalement :

- à offrir aux enseignants des comptes d'accès au réseau et aux services du courrier électronique, afin de les inciter à utiliser l'internet et à en exploiter les ressources dans leur enseignement;
- à faciliter l'hébergement des sites Web des institutions éducatives, des réseaux disciplinaires et des espaces d'innovation et de créativité dans les domaines culturel et scientifique tout en leur apportant l'assistance technique nécessaire ;
- à favoriser l'accès aux ressources éducatives et aux documents numérisés à travers la bibliothèque virtuelle éducative.
- à offrir des services administratifs et scolaires à distance dans le but d'améliorer les services

destinés aux élèves et aux enseignants, conformément à la stratégie nationale de mise en place de l'administration communicante .

II- 2.5- Création de l'école virtuelle tunisienne et mise en place d'un système évolué d'enseignement et de formation à distance

Dans le cadre de la mise en place d'un système intégré d'enseignement et de formation à distance qui couvrira tous les cycles de l'enseignement, l'école virtuelle tunisienne (E.V.T) a démarré, dans une première phase d'exploitation expérimentale, depuis janvier 2002. L'EVT sera développée progressivement pour remplir les diverses fonctions qui lui ont été assignées auprès de élèves, des éducateurs, et également du grand public .

Ces fonctions se résument dans les cinq objectifs qualitatifs suivants :

- Le développement de l'autonomie des élèves dans l'acquisition des connaissances ;
- L'acquisition par les apprenants d'une «culture» du travail collaboratif et en réseau ;
- La concrétisation du principe de l'apprentissage tout au long de la vie ;
- La mise en pratique du principe de l'égalité des chances entre tous les apprenants compte non tenu de leur âge et de leur lieu de résidence ;
- La contribution à l'innovation pédagogique par l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'apprentissage, l'enseignement et la formation.




Pour atteindre ces objectifs, l'école virtuelle organisera ses activités autour des quatre axes suivants :

- ◆ Présenter des cours et des activités de soutien et d'accompagnement scolaire dans l'ensemble des disciplines, à tous les niveaux de l'enseignement.
- ◆ Dispenser un enseignement de langue arabe et de civilisation tunisienne aux enfants des Tunisiens résidant à l'étranger.
- ◆ Donner l'opportunité à tous ceux qui ont interrompu leur scolarité, à titre temporaire ou définitif, de reprendre leurs études, dans le but d'élever leur niveau de formation et d'améliorer leur situation professionnelle et sociale.
- ◆ Instituer un espace de formation pour les enseignants, afin de les doter des capacités qui leur permettront de tirer le meilleur parti des ressources offertes par les technologies de l'information et de la communication pour accroître leurs connaissances et développer leurs compétences professionnelles.

Dans l'exercice de ses activités, l'école virtuelle s'attachera en particulier :


- ◆ à offrir un service d'encadrement et d'assistance à distance aux apprenants et à assurer le suivi des activités tant individuelles que collectives ;

- 
- ◆ à ouvrir aux apprenants des espaces pour la communication, la coopération et la production, dans le but de renforcer leurs acquis et de développer leurs capacités de production et d'innovation ;
 - ◆ à mettre à la disposition des apprenants des ressources éducatives sélectionnées selon leurs besoins et en fonction des contenus des programmes scolaires. La bibliothèque virtuelle éducative (BVE) a pour fonction, dans ce contexte, d'identifier puis d'emmagasiner les ressources de qualité dans une banque de données que des éducateurs qualifiés de toutes les spécialités seront chargés d'enrichir et d'actualiser en permanence.

Il est à signaler que les mécanismes diversifiés de recherche dont a été dotée la BVE permettent aux utilisateurs d'accéder directement et sans erreur à ces ressources.

II- 2.6- Développement de la production de contenus numérisés et de logiciels éducatifs.

Les logiciels d'enseignement constituent l'un des apports les plus importants des technologies de l'information et de la communication dans le domaine éducatif. Il est donc indispensable de faire accompagner les équipements informatiques fournis aux établissements scolaires de supports multimédias adaptés aux besoins des éducateurs et des élèves, et en adéquation avec les objectifs qualitatifs de l'école.



C'est dans ce cadre que le Centre National Pédagogique a programmé l'installation d'une unité de production de supports didactiques multimédias - conformes aux programmes officiels - en coopération avec des entreprises tunisiennes spécialisées et des spécialistes du monde de l'éducation. Il appartiendra à cette unité de superviser la production :

- de contenus didactiques multimédias répondant aux besoins des élèves, ainsi que de supports éducatifs numérisés qui soient utiles aux éducateurs dans l'enseignement des différentes disciplines ;
- de documents numérisés accompagnant les manuels scolaires.
- de logiciels éducatifs pour la formation des enseignants.

II- 2.7- Institution d'un système d'information intégré

Afin d'améliorer les méthodes de gestion administrative, le Ministère de l'éducation a entamé la mise en place d'un système d'information intégré, ayant pour point de départ l'établissement scolaire, transitant ensuite par la direction régionale, puis remontant vers les instances centrales du Ministère. Ce dispositif permettra un suivi rigoureux du système éducatif aussi bien au plan qualitatif que quantitatif;

et il fournira aux décideurs des moyens fiables pour l'évaluation et la planification.

Le Ministère de l'éducation a entamé, dans ce cadre, la réalisation des projets suivants :

- ❖ Le développement et l'expérimentation d'un logiciel de gestion de la scolarité (Eduserv) aux multiples fonctions, qui aidera les établissements scolaires en particulier :
 - à l'accomplissement des opérations courantes relatives à l'inscription, à l'assiduité, à l'orientation scolaire, aux examens et au suivi administratif et pédagogique des élèves ;
 - à l'optimisation de la gestion des ressources humaines, des moyens matériels, des locaux, et des équipements mis à leur disposition ;
 - au suivi de la situation administrative et professionnelle des enseignants ;
 - à l'élaboration d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour évaluer le rendement de l'école.
- ❖ La mise en place d'une banque de données éducative qui rassemblera toutes les informations locales et régionales relatives aux élèves, aux enseignants, au personnel d'encadrement administratif et pédagogique, ainsi que les informations concernant les bâtiments, les équipements, les résultats aux examens et toutes autres données ayant trait à la vie scolaire.

- ❖ L'installation d'un réseau administratif virtuel protégé qui assure le service du courrier électronique administratif, le transfert sécurisé des dossiers électroniques, la copie et l'échange à distance des données.
- ❖ La modernisation des logiciels administratifs, leur intégration et leur mise en relation avec les bases de données régionales et centrales.

II- 2.8- Restructuration de l'institut national de bureautique et de micro informatique (INBMI)

Dans le cadre de la stratégie nationale de renforcement de la place des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation, et compte tenu de la nécessité de suivre de près l'évolution de ces technologies afin de les exploiter au mieux dans l'apprentissage, l'enseignement et la formation, il est devenu nécessaire de faire évoluer l'Institut national de bureautique et de micro informatique (INBMI) afin d'en faire un centre d'excellence en la matière. Les nouvelles fonctions de l'INBMI consisteraient :

- ❖ à mener des études et à identifier les méthodes et moyens susceptibles d'améliorer les applications éducatives des technologies de l'information et de la communication ;

- ❖ à mettre en place les infrastructures dans le domaine informatique ;
- ❖ à procurer les applications et les services éducatifs numériques et à assurer leur diffusion sur réseau.


L'INBMI sera appelé, pour ce faire :

- à concevoir et à mettre sur pied des projets d'exploitation des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement et la formation;
- à assurer le suivi de leur mise en œuvre ;
- à veiller à leur évaluation et à leur diffusion à large échelle en collaboration avec l'unité de production de multimédias relevant du Centre national pédagogique, le Centre national de formation des formateurs, le Centre national de l'innovation pédagogique et de la recherche en éducation ainsi que toutes les structures concernées du Ministère de l'éducation.

Par ailleurs et pour améliorer les services de l'INBMI et les rapprocher des établissements éducatifs, de nouveaux centres régionaux seront créés, de manière à couvrir toutes les directions régionales de l'enseignement.

II- 3 - La professionnalisation des enseignants

les profondes mutations que vit le secteur de l'éducation et les nouvelles exigences qui en découlent se répercu-



tent d'une manière directe sur le rôle de l'enseignant et sur les caractéristiques mêmes de la fonction d'enseignement, lesquels sont appelés à changer profondément.


Aujourd'hui, l'on s'oriente, dans les systèmes éducatifs évolués, vers une certaine forme de professionnalisme, et ce en assurant aux enseignants, outre l'indispensable formation de base, une formation professionnelle consistante visant à leur faire acquérir un ensemble de compétences et de savoir-faire pédagogiques - dont certains sont spécifiques à chaque cycle d'enseignement - au niveau aussi bien de leur formation initiale, que de la formation continue en cours d'exercice.

Ce choix implique l'extension de la formation initiale des enseignants, tant au niveau de sa durée que de ses contenus scientifique et pédagogique. Dans les pays européens, par exemple, la période de formation des instituteurs varie de 3 à 5 ans après le baccalauréat. Quant à celle des professeurs de l'enseignement secondaire, elle est de 3 à 6 ans.

Dans ce domaine, la situation en Tunisie se présente de la manière suivante :

● La formation initiale

❖ **La formation des instituteurs** s'effectue dans les instituts supérieurs de formation des maîtres




et dure deux années après le baccalauréat. Ces instituts dispensent une formation spécifique orientée exclusivement vers l'enseignement dans les écoles primaires.

❖ **La formation des professeurs** du secondaire s'effectue dans diverses institutions universitaires, dans leurs disciplines respectives, et dure 4 années après le baccalauréat. Les candidats admis au concours d'accès au professorat de l'enseignement secondaire (CAPES), qui n'avaient auparavant bénéficié d'aucune formation à caractère professionnel, ont droit à une formation pédagogique accélérée ; mais celle-ci demeure insuffisante et doit être en conséquence renforcée.

● La formation continue

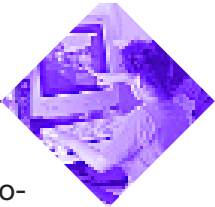
● **les instituteurs** ont accès à 2 types de formations

- une formation sanctionnée par un diplôme universitaire ou préparant au métier d'inspecteur. Cette formation, assurée dans le cadre de l'ouverture des perspectives de promotion scientifique et professionnelle des enseignants, est prise en charge par l'Institut supérieur d'éducation et de formation continue (ISEFC), qui est au service exclusif de l'enseignement scolaire, ses étudiants étant tous - obligatoirement - des agents du Ministère de l'éducation.
- Des formations régulières organisées par les structures du Ministère de l'éducation qui visent à



recycler les instituteurs afin d'actualiser et d'enrichir leurs connaissances et de renforcer leurs aptitudes professionnelles

- **les professeurs du secondaire** ont également droit à deux types de formation:
- Une formation diplômante, dispensée par l'institut supérieur d'éducation et de formation continue, au bénéfice des enseignants qui n'ont pas eu la maîtrise avant leur recrutement et qui ne peuvent, vu leurs obligations professionnelles, suivre des cours en continu dans une institution universitaire ordinaire . Il est à remarquer que le nombre de candidats à ce type de formation diminue d'une année à l'autre, les nouveaux recrutements se limitant désormais aux seuls titulaires de la maîtrise (ou d'un diplôme supérieur équivalent).
- Des formations régulières organisées par le Ministère dans les centres régionaux de formation continue au cours de l'année scolaire ; durant les vacances scolaires en milieu d'année ; et/ou dans le cadre des écoles d'été pendant les grandes vacances. Ces formations visent à recycler les enseignants au double plan scientifique et professionnel en accordant un intérêt particulier aux nouveautés et aux innovations pédagogiques.



Cette situation est appelée à évoluer au cours des prochaines années. Ainsi, il a été décidé de :

- ◆ placer les Instituts supérieurs de formation des maîtres (ISFM) sous la supervision pédagogique du Ministère de l'éducation dans le cadre d'un partenariat avec le Ministère de l'enseignement supérieur ;
- ◆ prolonger la période de formation de base des instituteurs d'une année, en recourant à la formation en alternance ;
- ◆ élargir les prérogatives des instituts supérieurs de formation des maîtres, en les chargeant de la formation pédagogique et professionnelle des professeurs du secondaire nouvellement recrutés, avant leur entrée en fonction ;
- ◆ placer l'Institut supérieur d'éducation et de formation continue (ISEFC) sous la supervision pédagogique du Ministère de l'éducation dans le cadre d'un partenariat avec le Ministère de l'enseignement supérieur ;
- ◆ faire évoluer la formation initiale des enseignants de sorte qu'elle s'étende à une famille de disciplines voisines au lieu d'être circonscrite dans une discipline unique, et ce afin de se conformer aux exigences des approches modernes qui reposent sur l'intégration des savoirs dans la même discipline et/ou entre différentes disciplines.




II- 4 - L'école, cellule de base du système éducatif

L'école n'est pas uniquement un lieu d'apprentissage et d'acquisition des savoirs, elle est aussi un espace où les élèves acquièrent des valeurs qui façonnent leur personnalité et déterminent leurs comportements présents et futurs. La transmission de ces valeurs s'effectue, non seulement par le biais des enseignements formels visés par les programmes d'études, mais aussi au travers de la gestion de la vie scolaire, du fonctionnement de l'institution éducative et de la manière dont sont organisés les rapports entre ses différents acteurs.

● La mise en place du projet d'école

Il est clairement établi aujourd'hui que l'école ne peut accomplir sa mission d'une manière adéquate dans un système éducatif dont le centralisme excessif entrave l'initiative et restreint les possibilités d'innovation.

Introduire plus de souplesse dans le fonctionnement du système éducatif est une exigence absolue qu'impose le choix de responsabiliser les acteurs face à des défis qui ne peuvent être relevés que grâce aux efforts conjugués de tous. Cela doit se traduire par la valorisation de l'établissement scolaire, appelé à s'élever au statut d'une **entité pédagogique à part entière** qui dispose, sous le contrô-




le de l'autorité publique, d'une marge d'initiative dans la mise en œuvre de la politique nationale d'éducation. C'est seulement ainsi qu'il sera possible à chaque école publique de définir son projet propre, à la lumière de ses caractéristiques propres et des particularités de son environnement, dans le cadre d'un **contrat de réussite** entre toutes les parties directement concernées.

Le projet d'école vise à impliquer tous les acteurs de l'action éducative sur le terrain, à renforcer les liens entre eux et avec l'école, et à faire converger leurs efforts vers la réalisation d'objectifs spécifiques définis par eux, à partir de leur contexte, à la lumière des objectifs éducatifs nationaux. Il s'agit d'un plan d'action permettant de créer la cohésion entre tous les intervenants et de mettre leurs efforts en synergie pour améliorer les performances de l'école et le climat qui y règne.

Dans cet esprit, et considérant que toute institution éducative est liée par un pacte moral avec les citoyens qui bénéficient de ses services, ainsi d'ailleurs qu'avec la communauté nationale dans son ensemble - en ce sens qu'elle est appelée à contribuer, à son niveau, à relever les défis auxquels le système éducatif est confronté - il est demandé à chaque établissement scolaire :

- ◆ de mettre sur pied un projet éducatif global, intégrant les composantes pédagogique, éducative, culturelle, etc. de la vie de l'école, et impliquant, par consensus, toutes les parties intervenant dans le processus éducatif, au sein de l'institution et en dehors d'elle. Ce projet engage tous les acteurs et constitue une référence




aussi bien pour l'école que pour l'autorité de tutelle qui évalue, à sa lumière, les activités et le rendement de l'établissement ;

- ❖ d'associer toutes les parties concernées à la conception du projet de l'école, à sa mise en oeuvre et à l'évaluation de ses résultats ;
- ❖ De mobiliser et de responsabiliser les acteurs afin qu'ils adhèrent au projet de l'école et contribuent à son succès.

● **L'amélioration de la vie scolaire dans les collèges et les lycées**

Quand ils accèdent au deuxième cycle de l'enseignement de base puis à l'enseignement secondaire, les élèves ont déjà dépassé le stade de la seconde enfance et entrent dans une phase sensible de leur développement. C'est la raison pour laquelle le comportement de certains d'entre eux se trouve perturbé par les transformations physiques et psychologiques liées à la période de l'adolescence, tandis que d'autres éprouvent de grandes difficultés à établir des rapports interpersonnels sereins à l'intérieur de l'école et même en dehors de l'espace scolaire .

Dans le souci d'améliorer le climat relationnel dans les établissements scolaires, de renforcer l'encadrement des élèves et leur accompagnement




psychologique afin de les aider à gérer au mieux cette étape délicate de leur existence, le Ministère de l'éducation a créé des bureaux d'écoute et de conseil dans un certain nombre de collèges et de lycées.

Ces bureaux sont des structures souples qui accueillent les élèves ayant besoin d'assistance et de conseil ; ils y font part de leurs difficultés et de leurs préoccupations, dans des conditions adéquates de discrétion et de sérénité, à des personnels spécialisés dont la mission est de les aider à améliorer leurs relations avec leur environnement scolaire et social.

L'expérience a montré que ces bureaux d'écoute contribuent effectivement à la protection des adolescents de certains risques liés à leur santé, des déviations comportementales ainsi qu'à la prévention de l'échec scolaire, outre le rôle non négligeable qu'ils jouent dans l'assainissement du climat général de l'école. Compte tenu de ces résultats, il a été décidé de renforcer ces bureaux d'écoute et d'en généraliser l'implantation dans tous les lycées et les collèges, qui disposeront ainsi d'un outil efficace de prévention des difficultés de communication et des situations de tension qui en résultent.

● **L'amélioration de la vie scolaire dans les écoles primaires**

Le personnel de gestion des établissements du premier cycle de l'enseignement de base se réduit à l'heure actuelle à la seule personne du directeur de l'école qui est un instituteur chargé d'une série de fonctions (pédagogiques, administratives ,relationnelles) en contrepartie




d'une dispense totale ou partielle de l'enseignement, en fonction du nombre de classes dans l'école .

Il s'est avéré depuis longtemps qu'un grand nombre de directeurs n'arrivent pas à assumer convenablement leur rôle pédagogique et relationnel du fait de leurs obligations d'enseignement ; ce qui est dommageable à l'encadrement des enseignants, à l'organisation de la vie scolaire, et aux relations de l'école avec son environnement.

Pour remédier à ces insuffisances, il a été décidé de:

- ◆ renforcer le rôle pédagogique du directeur d'école en le dispensant totalement ou partiellement de l'enseignement. Cela impose la révision des critères de dispense en vigueur,
- ◆ nommer un directeur adjoint dans toute école primaire de plus de 14 classes.

Par ailleurs, afin de garantir la continuité des études et de l'encadrement pédagogique des élèves - qui ne doivent subir aucune interruption - des instituteurs suppléants à plein temps seront mis à la disposition de chaque circonscription pour remplacer les maîtres absents , particulièrement en cas d'absence de longue durée.




II- 5 - Mise en œuvre des principes d'égalité des chances et d'équité éducative

● Le soutien aux écoles à priorité éducative

Outre les mesures prises depuis l'année scolaire 2001/2002 , consistant à consentir des dotations budgétaires supplémentaires à ces écoles pour la construction de salles polyvalentes et l'achat d'équipements didactiques, et à accorder parallèlement l'intérêt qui se doit à la formation des personnels de ces écoles, le Ministère a prévu :

- ◆ de fournir une dotation horaire de 10 heures par semaine à chaque école à priorité éducative, qui seront consacrées à des séances de soutien au profit des élèves en difficulté, ainsi qu'aux activités de remédiation et de suivi individualisé décidées au niveau du conseil pédagogique de l'établissement ;
- ◆ de généraliser progressivement l'année préparatoire de sorte qu'elle touche, d'ici l'année scolaire 2006-2007, tous les enfants de 5 ans, et ce dans le cadre de la complémentarité entre l'action du Ministère de l'éducation et les services proposés par les collectivités locales, les associations et le secteur privé.

L'intervention directe du Ministère dans ce domaine sera axée principalement sur les écoles à priorité éducative et sur les régions situées en dehors des périmètres




communaux, dans lesquelles il est difficile au secteur privé d'intervenir.

● **L'intégration des enfants aux besoins spécifiques**

Pour concrétiser dans toutes ses dimensions la devise de l'école de demain «**une école pour tous, une chance pour chacun**», un programme visant l'insertion progressive des enfants handicapés dans les écoles sera mis en œuvre. Ses composantes principales sont :

- ❖ Le développement de la capacité du système éducatif à prendre en charge les enfants aux besoins spécifiques, en adoptant une pédagogie plus adaptée à leur situation et en leur apportant un soutien spécifique ainsi que l'assistance technique et sanitaire qui leur sont nécessaires.
- ❖ Le dépistage précoce des handicaps et l'information des parents et leur orientation .
- ❖ L'implication de toutes les parties concernées dans l'action éducative pour une prise en charge effective et attentionnée de l'enfant porteur de handicap. Une stratégie d'information et de communication sera mise en œuvre, dans ce cadre, afin de sensibiliser et de mobiliser des différents intervenants et de faire évoluer leurs attitudes et leurs comportements à l'égard de l'enfant handicapé.



II- 6 - La modernisation du système éducatif et l'amélioration de sa capacité à répondre à la demande de plus en plus exigeante de la société

L'amélioration des performances du système éducatif est liée à un certain nombre de facteurs et de variables dont plusieurs sont proprement pédagogiques, alors que les autres participent de domaines divers allant de l'organisation et de la gestion jusqu'au recueil et l'exploitation de l'information.

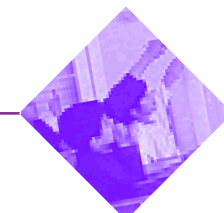
Le système éducatif est en effet une organisation complexe dont les composantes multiples (humaine, pédagogique, matérielle, réglementaire, etc.) interfèrent et influent les unes sur les autres pour produire ce que l'on a coutume d'appeler le rendement du système, c'est-à-dire ses résultats exprimés en termes d'efficacité (interne et externe) , d'équité et d'efficience.

Dynamiser ces différentes composantes et les mettre en synergie afin qu'elles participent individuellement et collectivement au développement du système scolaire, tel est l'enjeu de la stratégie de modernisation que le Ministère se propose de mettre en œuvre dans le cadre du Xème Plan de développement (2002-2007) et dont voici les principaux axes :

- ❖ Accélérer la décentralisation et la déconcentration, et libérer les initiatives dans tous les domaines et à tous les niveaux du système éducatif.



- ❖ Renforcer l'ouverture du système éducatif à la modernité par l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'apprentissage, la formation, la gestion ; et par la promotion des fonctions de l'évaluation et de la recherche en éducation.
- ❖ Améliorer la gestion et le management du système éducatif par :
 - la mise à niveau de tous les personnels au moyen de programmes spéciaux de formation continue ;
 - le renforcement des services régionaux et locaux et leur dotation en moyens matériels et humains ;
 - la généralisation de l'usage de l'informatique dans l'administration, au niveau central et au niveau des régions ;
 - la restructuration des bases de données du Ministère et leur connexion les unes avec les autres dans le cadre d'un nouveau système d'information intégré.



Echéancier pour la rénovation des programmes scolaires et des outils didactiques





III - Echancier pour la rénovation des programmes scolaires et des outils didactiques

III- 1- Opérations immédiates : Septembre 2002

- ❖ Révision de l'ensemble des programmes des deux premiers degrés de l'enseignement de base (1ère - 2ème - 3ème - 4ème années) dans la perspective de l'approche par compétences.
- ❖ Elaboration de manuels scolaires pour les élèves des 1ère - 2ème - 3ème - 4ème années de l'enseignement de base, conformes aux nouveaux programmes et adaptés à l'approche par compétences.

En plus du manuel, les élèves de 1ère et de 2ème année de l'enseignement de base disposeront d'un cahier d'exercices pour la langue arabe, et les élèves de la 3e année d'un cahier de même nature pour le français ; car, à ce stade de l'apprentissage, les élèves ne sont pas encore en mesure d'écrire et/ou de recopier les énoncés des exercices.

Il a été constaté que l'absence de ce type de matériel didactique entrave le déroulement normal de la leçon et accule le maître à perdre un temps précieux à transcrire



les exercices au tableau ou à recourir à l'impression et à la photocopie.

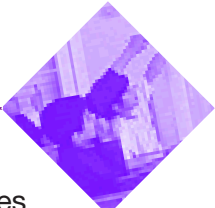
- ❖ Elaboration de documents méthodologiques, conformément aux nouveaux programmes, au profit du maître.
- ❖ Réécriture du manuel de mathématiques de la septième année de l'enseignement de base afin de ménager correctement la transition entre les deux cycles de l'enseignement de base et de faciliter ainsi le passage entre la sixième à la septième année, dans l'apprentissage de cette discipline.

III- 2- Opérations à court terme : septembre 2003

- ❖ Introduction de l'enseignement des sciences physiques dans le 2ème cycle de l'enseignement de base. Les dispositions d'accompagnement de cette mesure (programmes, manuels, équipements) ont été prises et seront appliquées progressivement de la septième à la neuvième année.
- ❖ Institution d'un baccalauréat « art » dans les spécialités suivantes : musique, arts plastiques et théâtre, à l'exemple du « baccalauréat sport » introduit en 2001-2002.

III- 3- Opérations à moyen terme : septembre 2002-2006

- ❖ Révision de l'horaire (volume et répartition) des domaines d'apprentissage et des disciplines.

- 
- ❖ Définition de normes et de standards pour tous les niveaux de l'enseignement en prenant appui sur un référentiel international en la matière.
 - ❖ Définition des profils de sortie et des compétences terminales dont l'acquisition est indispensable pour :
 - l'insertion dans la vie active
 - ou la poursuite des études
 - dans l'enseignement secondaire
 - en formation professionnelle
 - dans l'enseignement supérieur.
 - ❖ Elaboration de la carte des filières de l'enseignement secondaire en ménageant des passerelles entre elles..
 - ❖ Conception des programmes scolaires des 5ème et 6ème années de l'enseignement de base, et élaboration des manuels scolaires et des supports didactiques correspondants.
 - ❖ Conception des programmes du 2ème cycle de l'enseignement de base, conformément aux exigences de l'approche par compétences, et élaboration des manuels scolaires et des supports didactiques nécessaires.
 - ❖ Conception des programmes de l'enseignement secondaire et élaboration des manuels scolaires et des supports didactiques correspondants.

Rénovation des programmes et des manuels scolaires Calendrier des opérations

N°	Opérations	Durée	Intervenants	Début d'application
1	Evaluation et études comparées <ul style="list-style-type: none"> Etude comparée des grilles horaires des disciplines. Etude comparée des contenus des programmes. <i>*base de comparaison : 18 pays de différents continents</i>	Fin décembre 2001	Commissions d'inspecteurs et équipes de veille	
2	Révision des grilles horaires relatives aux domaines d'apprentissage et aux disciplines.	Avril 2002		
3	Définition des normes et des standards	Octobre 2002		
4	Formation de spécialistes dans la conception des programmes scolaires et dans l'élaboration de manuels et de moyens didactiques.	3ème trimestre 2003		
5	Elaboration des programmes, des manuels et des moyens didactiques du 1^{er} cycle de l'enseignement de base. Rédaction de la version finale des programmes du premier degré	De janvier à mai 2003		
	Elaboration des manuels et des moyens didactiques relatifs à la 4 ^e année et validation des manuels de 1 ^{ère} , 2 ^e et 3 ^e années de l'enseignement de base.	De décembre 2002 à mai 2003		
	Rédaction des programmes du 3 ^e degré	De septembre à décembre 2003		
	Elaboration des manuels et des moyens didactiques de 5 ^e année	De décembre 2003 à mai 2004		
	Elaboration des manuels et des moyens didactiques de 6 ^e année	De mai 2004 à février 2005		
	Validation des manuels et des moyens didactiques du 2 ^e degré	De mars à mai 2005		
	Validation des manuels et des moyens didactiques du 3 ^e degré	De janvier à mars 2006		

5	Elaboration des programmes, des manuels et des moyens didactiques du 2^e cycle de l'enseignement de base. Définition des compétences requises pour poursuivre des études secondaires et/ou pour intégrer la Formation Professionnelle	Décembre 2002	Commission mixte Education / Formation professionnelle	
	Rédaction des programmes du 4 ^e degré	Durant toute l'année 2003		
	* Elaboration des manuels et des moyens didactiques de 7 ^e année * Elaboration des manuels et des moyens didactiques de 8 ^e année	De septembre 2003 à mars 2004		Septembre 2004 Septembre 2005
	Elaboration des manuels et des moyens didactiques de 9 ^e année * Validation des manuels de 7 ^e et 8 ^e années. * Validation des manuels de 9 ^e année.	De mars à décembre 2004 De janvier 2005 à décembre 2005		Septembre 2006
7	Elaboration des programmes de l'enseignement secondaire * Définition des compétences requises pour poursuivre des études supérieures.	Décembre 2002	Commission mixte Education/ Enseignement supérieur	
	Rédaction des programmes de la 1 ^{ère} année (tronc commun) de l'enseignement secondaire	Durant toute l'année 2003		
	Elaboration des manuels et des moyens didactiques de la 1 ^{ère} de l'enseignement secondaire			Septembre 2004
	Rédaction des programmes des filières du 2 ^e cycle de l'enseignement secondaire	Durant toute l'année 2003		
	Elaboration des manuels et des moyens didactiques de 2 ^e et de 3 ^e années secondaire	De mars à décembre 2004		Septembre 2005
	Elaboration des manuels et des moyens didactiques de 4 ^e année secondaire	De janvier à décembre 2005		Septembre 2006



ANNEXES



Tableau 1
Données comparatives concernant la structure
des systèmes éducatifs

Les Pays	Indices													Non	Non	Non
	Age de scolarité															
	Nombre d'années d'enseignement obligatoire															
	Nombre d'années des paliers d'enseignement															
	Taux de répartition des élèves entre l'enseignement général (EG) et l'enseignement professionnel (EP)															
	Orientation des élèves à l'âge de															
	Nombre d'années de formation initiale pour l'enseignement															
	Formation pédagogique au cours de la formation initiale															
Tunisie	6	9	6	3	4	100	0	100	0	17	2	4	4	Oui	Non	Non
Moyenne des pays de l'U.E.	6	9,5	6,5	3,3	3,3	91,5	8,4	43,7	56,3	13,8	3,9	4,3	4,6			
Angleterre, pays de galles	5	11	6	3	4	100	0	42	58	16	De 3	À 4		Oui	Oui	Oui
Suède	7	9	9		3	100	0	47	53	16	3,5	4,5	3,5-4	Oui	Oui	Oui
Finlande	7	9	6	3	3	100	0	45	55	16	De 3	À 5		Oui	Oui	Oui
Portugal	6	9	9		3	100	0	74	26	13	4-3	6-5	6-5	Oui	Oui	Oui
Autriche	6	9	4	4	4	100	0	25	75	10	3	3	4,5	Oui	Oui	Oui
Hollande	4	11	0	3	3	82	18	32	68	12	4	4	5	Oui	Oui	Oui
Luxembourg	6	11	6	3	4	33	67	32	68	10	3	5-4	5-4	Oui	Oui	Oui
Italie	6	8	5	3	5	100	0	26	72	14	4	6-4	6-4	Oui	Oui	Oui
France	6	10	5	4	3	94	6	45	55	13	4-3	4-3	4	Oui	Oui	Oui
Espagne	6	10	6	4	2	100	0	70	30	16	3	5-4	5-4	Oui	Oui	Oui
Grèce	6	9	6	3	3	100	0	70	30	16	4	5-4	5-4	Oui	Oui	Oui
Allemagne	6	10	4	6	3	100	0	24	76	10	2	5-3	5-3	Oui	Oui	Oui
Danemark	7	9	7	3	3	100	0	48	52	16	4	4	5	Oui	Oui	Oui
Belgique	6	9	6	2	4	73	27	30	70	12	3	3	5-4	Oui	Oui	Oui

Tableau 2
Répartition de l'horaire annuel par discipline Age : 7 ans

Pays	Mathématiques		Sciences		Langues étrangères		Éducation Physique		Activités Artistiques		Horaires à la disposition de l'enseignant		*Total
Belgique	272	32%	153	18%	110	13%	59	7%	136	16%	59	7%	848
Danemark	270	48%	120	28%	38	9%	30	3%	60	18%	60	10%	600
Allemagne	152	25%	138	23%	89	13%	75	12%	102	17%	85	9%	615
Grèce	236	36%	131	20%	83	13%	52	8%	185	16%	22	3%	629
Espagne	175	22%	87	11%	87	11%	70	9%	70	9%	82	4%	810
France	293	35%	163	19%	138	15%	96	11%	98	11%	65	8%	846
Italie	121	15%	90	10%	148	17%	90	10%	119	13%	60	7%	900
Luxembourg	38	4%	187	28%	92	10%	251	27%	92	10%	92	10%	936
Hollande													880
Autriche	210	53%	128	19%	90	14%	68	10%	98	14%	60	10%	630
Portugal													788
Finlande	152	24%	165	17%	86	14%	38	6%	95	15%	38	6%	628
Suède													100%
Angleterre, pays de galles													836
Moyenne des pays de l'U.E.	191,9	28%	128,4	17%	93,7	12%	66,3	9%	96,7	13%	55,3	7%	277,2
Tunisie	376	51%	131	18%	79	11%	33	4%	49	7%	66	9%	735

* Le calcul a été réalisé sur la base de 196 jours de classe par an et d'un horaire quotidien de 4h30 pour 5 jours de travail par semaine

Tableau 3
Répartition de l'horaire annuel par discipline Age : 10 ans

Pays	Mathématiques		Sciences		Langues étrangères		Éducation Physique		Activités Artistiques		Éducation religieuse		Horaires à la disposition du maître		*Total
Belgique	212	28%	152	18%	196	23%	61	7%	91	11%	61	7%	75	9%	848
Danemark	180	23%	120	15%	90	12%	60	8%	90	12%	30	4%	30	4%	780
Allemagne	164	23%	135	19%	120	17%	81	11%	130	18%	60	8%	23	4%	713
Grèce	211	28%	105	14%	184	24%	79	10%	52	7%	52	7%	26	3%	761
Espagne	138	17%	85	11%	85	11%	83	11%	53	6%	53	6%	258	32%	810
France	293	35%	179	21%	130	15%	89	10%	89	10%			65	8%	845
Italie	121	13%	90	10%	149	17%	90	10%	119	13%	60	7%	211	23%	900
Luxembourg	29	3%	159	17%	93	10%	374	40%	93	10%	93	10%			936
Hollande															1000
Autriche	210	28%	120	16%	90	12%	30	4%	90	12%	60	8%			750
Portugal	145	17%	116	13%	175	20%	116	13%	58	7%	233	27%	29	3%	875
Finlande	152	24%	105	17%	86	14%	38	6%	95	15%	38	6%	57	9%	628
Suède															100%
Angleterre, pays de galles															912
Moyenne des pays de l'U.E.	169	20%	124	15%	127	15%	104	13%	71	9%	54	7%	266	32%	828
Tunisie	229	23%	130	13%	147	15%	375	38%	33	4%	33	4%			980*

* Le total est compté sur la base de 196 jours de travail par an et à raison d'une moyenne quotidienne de 5h durant 6 jours par semaine

Tableau 4
Répartition de l'horaire annuel par discipline Age : 13 ans

Matières	Mathématique	Sciences	Sciences Humaines	Langues étrangères	Éducation Physique	Activités Artistiques	Apprenti-obligatoire	Horaires à la disposition	Apprenti L Divers	Total	
Belgique	152	18%	152	14%	61	7%	121	14%	30	4%	849
Danemark	180	20%	120	13%	120	13%	180	20%	60	7%	900
Allemagne	114	13%	114	13%	106	12%	210	24%	74	8%	874
Grèce	165	11%	165	11%	79	5%	151	14%	79	5%	923
Espagne	185	12%	78	8%	78	8%	185	12%	35	4%	866
France	153	16%	136	14%	119	13%	162	11%	162	11%	915
Italie	187	20%	93	10%	93	10%	156	17%	50	5%	933
Luxembourg	98	10%	98	10%	30	3%	400	33%	60	7%	900
Hollande	111	10%	111	10%	89	8%	144	14%	108	9%	1067
Autriche	120	12%	165	16%	180	18%	120	12%	90	9%	1020
Portugal	117	13%	117	13%	175	20%	87	10%	87	10%	874
Finlande	76	9%	66	8%	124	14%	57	7%	153	16%	857
Suède									807	100%	807
Angleterre, pays de galles									930	100%	930
Moyenne des pays de l'UE	129	14%	113	13%	100	11%	156	17%	72	8%	911
Tunisie	130	17%	111	12%	83	10%	166	20%	34	3%	830*

* Le total est calculé sur la base de 166 jours l'an (déduction faite des journées consacrées à l'évaluation et aux examens) et à raison de 5 heures par jour pour une semaine de 6 jours

Tableau 5
Répartition de l'horaire annuel par discipline Age : 16 ans

Matières	Langue nationale	Math	Sciences	Sciences Humaines	Langues étrangères	Éducation Physique	Activités Artistiques	Apprenti-opt-oblig	Horaires à la disposition du maître	Apprenti s- divers	Total		
Belgique	152	14%	121	14%	152	14%	91	11%	182	21%	61	7%	850
Danemark	90	10%	120	13%	270	25%	90	10%	210	23%	30	3%	930
Allemagne	165	13%	131	17%	184	23%	53	7%	53	7%	282	30%	846
Grèce													788
Espagne	163	11%	78	8%	140	15%	78	8%	165	21%	78	8%	931
France	132	14%	108	11%	231	24%	99	10%	99	10%	99	10%	957
Italie	133	14%	100	11%	167	18%	134	14%	100	13%			933
Luxembourg			128	13%	130	17%	98	10%	420	47%	30	3%	900
Hollande	100	10%			22	2%	22	2%	89	9%	33	3%	1000
Autriche	90	9%	120	11%	210	20%	180	17%	180	17%	60	6%	1050
Portugal	80	10%	107	13%	213	27%	80	10%	80	10%	50	5%	800
Finlande									812	100%			812
Suède									712	100%			712
Angleterre, pays de galles									930	100%			930
Moyenne des pays de l'UE	110	12%	128	13%	191	21%	91	10%	152	17%	60	6%	890
Tunisie	124	15%	111	14%	180	25%	164	20%	180	25%	187	23%	*816

* Le total est calculé sur la base de 166 jours l'an (déduction faite des jours consacrés aux examens et à l'évaluation, et à raison de 29 heures et demie par semaine)

Tableau 6
Répartition des bacheliers de la session de juin 2001
Suivant les filières de formation

Fonction	Lettres		Mathématiques		Sci-Exp		Techniques		Eco.Ges	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Filière										
Sciences fondamentales	30	0,2	2543	22,1	3316	24,1	734	11,8	4	0,1
Lettres-Arts et sciences humaines	9811	69,3	552	4,8	1006	7,3	380	6,1	1053	14,0
Sciences Médicales	261	1,8	531	4,6	1550	11,3	40	0,6	28	0,4
Sciences juridiques / économie et gestion	3352	23,7	3824	33,2	5097	37	365	5,9	5874	78,1
Sciences techniques	74	0,5	3852	33,5	1821	13,2	4591	73,5	412	5,5
Formation des maîtres	633	4,5	23	0,2	149	1,1	47	0,8	112	1,5
Sciences agricoles	0	0	184	1,6	826	6	78	1,3	27	0,4
Total	14161	100	11509	100	13765	100	6235	100	7510	100

Tableau 7
Horaire consacré à l'enseignement
des mathématiques: groupe TIMSS99

	4 ^{ème} année E.B	6 ^{ème} année	8 ^{ème} année
Australie			
Belgique	18	18	15
Bulgarie	16	13	13
Canada	15	15	15
Chili	17	17	17
Chine populaire	12	18	11
Chypre	17	17	9
République tchèque	20	15	13
Angleterre			
Finlande	16	16	10
Hong Kong	15	15	15
Hongrie			
Indonésie	14	14	14
Iran	14	14	11
Israël	15	14	13
Italie		10-15	10-15
Japon	17	17	13
Jordanie	18	15	13
Corée du sud	14	13	12
Lettonie	20	16	16
Lituanie	17-22	14-17	13
Macédoine	20	17	13
Malaisie	20	20	13
Moldavie	17	17	16
Maroc	15	15	20
Hollande			10
Nouvelle Zélande			
Philippines	12	11	10
Roumanie	17	17	15
Russie	18	17	15
Singapour	22	20	15
Slovaquie			
Slovénie	23	16	16
Afrique du sud			
Thaïlande	8	8	8
Turquie	13	13	13
Etats-Unis d'Amérique			
Tunisie	15	15	16



Tableau 8
Horaire consacré à l'enseignement
des sciences: groupe TIMSS99

	4 ^{ème} année E.B	6 ^{ème} année	8 ^{ème} année
Australie			
Belgique	12-15	18-12-15	12-15
Bulgarie	8	20	26
Canada	9-12	12-15	12-15
Chili			
Chine populaire	12	11	11
Chypre	6	6	14
République tchèque	13	22	13
Angleterre			
Finlande	11	11	14
Hong Kong	6-8	6-8	8-13
Hongrie	17	20	25
Indonésie	14	14	14
Iran	11	13	11
Israël	7-10	10-13	14-16
Italie		5-10	5-10
Japon	10	10	10
Jordanie	12	12	15
Corée du sud	11	13	12
Latvie	5	6	19
Lituanie	9	14	23
Macédoine		10	25
Malaisie	8	8	11
Moldavie	30	30	32
Maroc	6	6	12
Hollande			18
Nouvelle Zélande			
Philippines	12	11	20
Roumanie	7	21	25
Russie	5	14	25
Singapour	8	10	15
Slovaquie			
Slovénie	14	15	27
Afrique du sud			
Thaïlande	6	6	9
Turquie	10	10	10
Etats- Unis d'Amérique			
Tunisie	5	5	8